doc CA1 EA55 D31 FRE 1994 printemps

Bulletin du désarmement



Un exposé des activités du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement

Numéro 24 - Printemps 1994

La sécurité dans l'Asie-Pacifique : l'aube du multilatéralisme?



Le Premier ministre, Jean Chrétien, avec le President américain, Bill Clinton, et le President chinois, Jian Zemin, au sommet de l'APEC qui s'est tenu à Seattle en novembre 1993. Le sommet — la première réunion de l'APEC à réunir des chefs d'état ou de gouvernement — est l'un d'une série des développements qui illustrent la croissance du multilatéralisme en Asie-Pacifique.

Si l'Europe, et surtout la Bosnie, font l'actualité de la presse nord-américaine, c'est l'Asie-Pacifique qui fait l'objet de la section «Affaires et échanges commerciaux». Mais cela est plutôt trompeur. Alors que l'importance de l'Asie-Pacifique par rapport à l'économie mondiale — et canadienne — a grandi énormément depuis le début des années 1980, la région présente un intérêt autre que financier. Dans cette partie du monde, les rancunes de vieille date sont nombreuses et les revendications territoriales, les tensions ethniques et les rivalités relatives à l'appropriation des ressources ne manquent pas. Tandis que certains conflits ont diminué d'intensité, comme au Cambodge, d'autres (en Corée, et

entre l'Inde et le Pakistan, par exemple) constituent encore une menace pour la paix. Cela explique, en partie, pourquoi les dépenses militaires et les achats d'armes n'ont pas diminué dans la région, contrairement à la tendance mondiale, et pourquoi c'est elle qui suscite le plus d'inquiétude quant à la prolifération des armes nucléaires et des missiles balistiques.

Les pays de l'Asie-Pacifique ont traversé la période de la Guerre froide en nouant une série de relations bilatérales, et l'absence d'alliances à l'européenne les a laissés sans grands moyens pour se réorienter dans la conjoncture de l'après-guerre froide. C'est seulement récemment qu'ils ont reconnu les avantages des discussions multilatérales sur les problèmes de sécurité et ceux du travail collectif pour prévenir et résoudre les conflits. Dans ce sens, en amorçant en 1990 le «Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord» (DSCPN), le Canada a joué un rôle clé dans l'évolution de l'état d'esprit dans la région. Visant à encourager le dialogue multilatéral, des universitaires et des hauts responsables originaires de divers pays du Pacifique Nord (le Canada, les É.-U., la Russie, la Chine, le Japon et les deux Corées) ont assisté à six ateliers pour débattre des divers

aspects de la sécurité coopérative dans la région. L'objectif ayant été atteint, à savoir encourager le dialogue, le processus du DSCPN a officiellement pris fin l'année dernière.

Le multilatéralisme est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase, les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE ayant pris la remarquable décision, l'été dernier, de créer un forum régional pour y discuter des questions de sécurité. Le présent numéro du *Bulletin* examine les perspectives de ce Forum et comment le Canada, dont les intérêts politiques, économiques, sociaux et environnementaux dans la région sont importants, continue d'y promouvoir la sécurité.

Dans ce numéro

Un Forum de l'ANASE favorise un dialogue sur la sécurité.	2
Sécurité régionale en Asie du Sud	
La Corée du Nord : le spectre nucléaire	
L'Asie-Pacifique et la sécurité mondiale	
Prévention du conflit dans la mer de Chine méridionale	5
L'Asie-Pacifique : l'arrière-plan	5
Coopération canado-coréenne en matière de vérification	
L'ONU favorise le désarmement en Asie-Pacifique	
Le déminage au Cambodge	
L'OTAN s'adapte à de nouvelles circonstances	8
Déclaration du Sommet de l'OTAN	8

Missions de la CSCE : Mise à jour	3
Les pourparlors sur un CTPT	1880
Les pourparlers sur un CTBT	1
Un arrêt de la production de matières fissiles	
Augmentation des Canadiens sur les Hauteurs du Golan . 15	5
Opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada participe 15	5
Résolutions adoptées à l'AGNU 48 16	5
Premier anniversaire de la signature de la CAC	7
Les adhérents au RCTM réfléchissent à son avenir 18	3
Point de mire : le Canada dans l'Asie-Pacifique 18	3
Forum sur les relations internationales	9
Prévision)

Un Forum de l'ANASE favorise un dialogue sur la sécurité

La volonté de l'Asie-Pacifique de débattre des questions de sécurité au niveau multilatéral est devenue des plus évidentes dans un processus amorcé par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Ces dernières années, en effet, les questions de sécurité ont été à l'ordre du jour de la Conférence postministérielle (CPM) de l'ANASE, qui réunit chaque année les ministres des Affaires étrangères de l'ANASE et leurs homologues des pays dits «partenaires au dialogue», à savoir le Canada, l'Australie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, les États-Unis et l'Union européenne.

À la réunion que l'ANASE a tenue l'année dernière, les participants ont annoncé la création d'un Forum régional de l'ANASE (FRA), tribune consacrée à la discussion des questions de sécurité. Le FRA tiendra sa réunion inaugurale en juillet, à Bangkok. Outre les participants à la CPM, les ministres de Russie, de Chine, du Viet Nam, du Laos et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée y assisteront aussi.

Tont aussi.

Une réunion de hauts responsables (RHR) aura lieu à Bangkok, en mai pro-

chain, pour préparer l'ordre du jour de la CPM. À leur réunion de 1993, les hauts responsables ont demandé à plusieurs pays de préparer des documents de discussion. Le Canada en présentera deux, l'un sur la prévention des conflits et le règlement des différends, et l'autre sur la non-prolifération. L'Australie, quant à elle, doit en préparer un sur les mesures d'accroissement de la confiance, et la Corée du Sud, un sur la situation dans la péninsule coréenne. Le Canada a terminé la préparation des documents qui lui ont été demandés et il est en train de les distribuer aux autres participants pour qu'ils les commentent.

L'«inclusivité» a toujours été une question d'une extrême importance pour le Canada. L'adhésion de la Chine et de la Russie, par exemple, est essentielle pour que le débat sur la sécurité dans la région ait un sens. Le Canada cherche maintenant à faire évoluer ce dialogue naissant pour le faire passer de la forme au fond. Il aimerait donc voir le FRA et la RHR mettre l'accent sur, notamment, la prévention et la gestion des conflits, le maintien de la paix et la non-prolifération.

Ce sont là des domaines où le Canada a fait ses preuves et au sujet desquels les participants au FRA pourraient échanger leurs points de vue et mettre au point un programme de travail. Comme première étape, le Canada aimerait que les participants élaborent un modeste ensemble de lignes directrices sur la façon de faire face aux tensions et aux conflits régionaux.

Alors que le débat multilatéral sur la sécurité régionale retient encore toute l'attention du FRA et de la RHR, certains pays de Pacifique Nord estiment que ces dialogues n'examineront pas convenablement leurs inquiétudes particulières. Contrairement à d'autres régions de l'Asie-Pacifique, le Pacifique Nord ne dispose d'aucun mécanisme de consultation officiel, bien qu'elle cherche actuellement à en instaurer un.

Le Canada soutient tous ces efforts pour encourager la concertation au niveau infrarégional. Son initiative à cet égard, c'est-à-dire le DSCPN, visait à promouvoir ce processus. Il continue de croire qu'un dialogue sur la sécurité à l'échelle du Pacifique Nord ne serait pas vain, et il voudrait participer à tout débat qui puisse concerner la sécurité coopérative dans cette partie du monde. Le Canada ne s'attend pas à être convié à tous les débats; il souhaite prendre part à ceux où ses intérêts sont en jeu et auxquels il peut apporter sa contribution.

Sécurité régionale en Asie du Sud

Des tensions régionales existent toujours en Asie du Sud, là où les pays de l'Asie centrale touchent la Chine, l'Afghanistan, le Pakistan et l'Inde, et, en périphérie, la Russie et l'Iran. Le problème le plus irritant dans la région est celui de l'affrontement de l'Inde et du Pakistan, qui résulte de disputes territoriales de longue date, notamment dans la région glaciaire du Siachan, et du soutien que le Pakistan accorde, dit-on, aux groupes terroristes sécessionnistes du Cachemire et aux séparatistes du Penjab. Alors que les questions fondamentales demeurent inchangées, le démantèlement de l'Union soviétique et la fin de la Guerre froide, combinés avec le retrait des Soviétiques de l'Afghanistan ont transformé la dynamique globale de la situation. Le démantèlement a mis un terme au Traité indo-soviétique de paix et d'amitié, signé pour la première fois en août 1971, et les Russes ont pris leurs distances sur le plan diplomatique par rapport à d'autres questions touchant l'Inde qui ont cours dans les forums internationaux. Bien que la Russie se soit pliée au désir des États-Unis, du Canada et d'autres pays de favoriser le dialogue multilatéral sur la sécurité régionale, les politiques des autres États de l'ex-Union soviétique, surtout l'Ukraine et les républiques d'Asie centrale, à l'égard de l'Inde et du Pakistan, sont demeurées ambivalentes.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun cadre de sécurité régionale au sein duquel les pays de l'Asie du Sud peuvent débattre de leurs préoccupations à cet égard. Le Canada et les autres pays du G-7 ont tenté d'obtenir la participation de l'Inde et du Pakistan à des discussions de plus grande envergure sur les questions touchant les politiques en matière de sécurité, puis d'aborder des questions précises telles que la non-prolifération des armes nucléaires. Il semble que la dernière initiative, des États-Unis, ait permis de réaliser quelques progrès en vue d'encourager l'Inde à accepter l'engagement d'un dialogue multilatéral selon le modèle du processus de la paix au Moyen-Orient. Toutefois, l'Inde fait encore preuve de prudence face à ses relations avec les États-Unis.

Jusqu'à ce qu'on ait convenu d'un cadre multilatéral de dialogue, le Canada maintiendra ses efforts en vue d'encourager les progrès bilatéraux entre l'Inde et le Pakistan et d'engager les deux parties dans des discussions sur des sujets tels que la non-prolifération et la vérification. Le gouvernement décidait récemment de financer un projet mis de l'avant par des experts non gouvernementaux et des ONG canadiens, y compris le Centre canadien pour la sécurité globale, en vue d'un dialogue parallèle, auquel participeraient les deux pays. Le Centre devrait déposer son rapport d'ici la fin de mars.



Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique, M. Raymond Chan, dépose une couronne de fleurs au monument érigé dans le cimetière de Saiwan, à Hong Kong, à la mémoire des soldats canadiens tués pendant la Bataille de Hong Kong, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

La Corée du Nord : le spectre nucléaire

La Corée du Nord refuse toujours de respecter ses obligations contractées en vertu du TNP, et cela constitue le problème le plus pressant en Asie-Pacifique, voire dans le monde, au chapitre de la limitation des armements.

En mars 1993, la Corée du Nord a signifié qu'elle comptait se retirer du TNP; c'était la première fois qu'un pays signataire de ce traité agissait de la sorte. Avant de prendre cette décision, la Corée du Nord avait résisté à l'AIEA qui, comme le prévoyait l'accord sur les garanties données par le pays à l'Agence, cherchait à exécuter deux «inspections spéciales» dans deux installations nucléaires suspectes, mais non déclarées. En juin, la Corée du Nord a reporté la mise à exécution de sa décision, en attendant l'issue d'une série de pourparlers bilatéraux avec les États-Unis. Cependant, elle n'a pas autorisé la reprise des inspections de l'AIEA.

Les États-Unis poursuivent leurs entretiens avec la Corée du Nord dans l'espoir qu'elle réintégrera les rangs des pays signataires du TNP, mais on se demande pendant combien de temps l'AIEA pourra donner l'assurance qu'aucune matière visée par les garanties n'a été détournée, car il faut maintenant remplacer la pellicule et les piles de ses appareils de surveillance en Corée du Nord. Si la continuité des garanties est compromise, l'AIEA peut décider de signaler au Conseil de sécurité de l'ONU que la Corée du Nord continue de manquer à ses obligations.

Le Canada tient vraiment à ce que la péninsule coréenne soit exempte d'armes nucléaires et à maintenir un solide régime de non-prolifération. Il continue d'exhorter la Corée du Nord à accepter les inspections de l'AIEA, comme l'accord sur les garanties nucléaires l'exige. En outre, il prie instamment le gouvernement nord-coréen d'appliquer intégralement l'accord de dénucléarisation qu'il a conclu avec la Corée du Sud en décembre 1991 et de se conformer pleinement au TNP.

Mise à jour : À la mi-février, la Corée du Nord a accepté qu' un groupe d' inspecteurs de l'AIEA visite ses sept installations nucléaires déclarées. Pyongyang refuse cependant toujours d' honorer pleinement son accord de garanties, ou de permettre l'accès des inspecteurs aux deux sites suspects.

L'Asie-Pacifique et la sécurité mondiale

La valeur de n'importe quelle initiative relative à la sécurité en Asie-Pacifique dépendra de la mesure où elle permettra non seulement de résoudre les problèmes «locaux», mais aussi de les lier aux grandes préoccupations mondiales. De même que la coopération multilatérale en matière de sécurité en Asie-Pacifique doit permettre de compléter ce qui se fait déjà dans la région au niveau bilatéral, les efforts entrepris sur le plan régional, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, doivent favoriser le renforcement des efforts engagés à l'échelle mondiale pour édifier la paix et la sécurité, par l'intermédiaire des Nations Unies principalement.

Dans l'Agenda pour la paix (1992), le Secrétaire général des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, appelait les organisations régionales à élargir leur compréhension des problèmes de sécurité et à mettre davantage l'accent sur la prévention des conflits. Il demandait de prendre des mesures pour que les problèmes soient traités d'abord à l'échelle locale, avant que l'intervention d'une instance mondiale s'impose. Il encourageait aussi les organisations régionales à participer aux efforts de l'ONU et à aider à établir un consensus international sur la nature des problèmes et sur les mesures nécessaires pour les résoudre.

Prévention des conflits

Les querelles territoriales et l'animosité marquent depuis toujours l'histoire de l'Asie-Pacifique, où des conflits ethniques risquent sans cesse d'éclater. Cependant, depuis la fin de la Guerre froide, la région (excepté la péninsule coréenne) a présenté une image moins sombre que celle qui existe en Europe. L'interdépendance économique accrue et le désir d'éviter tout ce qui pourrait compromettre des taux de croissance sans cesse élevés ont suscité chez les États de la région un intérêt grandissant pour la prévention et la gestion des conflits.

En collaboration avec l'ONU, l'ANASE a organisé trois ateliers sur la paix et la diplomatie préventive, dont le plus récent s'est tenu les 17 et 18 février, à Bangkok. Le Canada a contribué financièrement à l'organisation de ces ateliers et il a présenté des documents sur «la prévention et la résolution des conflits» (1993) et sur «la résolution des conflits et le règlement des différends» (1994). Dans ces documents, fondés sur l'expérience canadienne, les auteurs proposent des mesures pratiques pour améliorer la coopération et accroître la confiance dans la région. En voici quelques-unes :

- élaborer un ensemble de principes de base permettant de susciter une vision commune de la coopération régionale;
- mettre au point des instruments de prévention et de gestion des conflits, tels qu'un registre d'experts auxquels les États intéressés pourraient faire appel pour enquêter et faciliter le dialogue, ou d'experts qui feraient office de rapporteurs ou de conciliateurs;
- examiner des mesures propres à accroître la transparence, telles que la publication de livres blancs sur la défense et des budgets consacrés à cette dernière, la notification des manoeuvres militaires et navales importantes, et l'invitation d'observateurs à ce genre d'exercices; et
- promouvoir le dialogue, parmi les responsables de la défense, en ce qui concerne la doctrine, la stratégie et la perception de la menace.

Le Canada fera valoir ces idées à la réunion des hauts responsables de l'ANASE en mai.

Maintien de la paix

L'une des opérations de maintien de la paix de l'ONU les plus réussies est celle qu'elle a menée ces dernières années en Asie-Pacifique et qui a été baptisée Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC). C'était en effet l'opération la plus ambitieuse jamais réalisée par l'Organisation; elle a abouti à la tenue d'élections justes dans un contexte très difficile. Maints pays de l'Asie-Pacifique, y compris le Canada, ont grandement participé au long processus diplomatique qui a débouché sur la création de l'APRONUC et aux travaux mêmes de cette dernière. Les pays de l'Asie-Pacifique contribuent aussi à l'opération complexe d'édification de la paix, qui succède à l'APRONUC.

Le processus de paix au Cambodge est un bon exemple de la complémentarité qui peut exister entre les efforts régionaux et mondiaux, lorsqu'il s'agit de régler des problèmes dont la difficulté dépasse les moyens régionaux financiers ou politiques, ou dont l'ampleur déborde les limites de la région, ou encore quand il faut invoquer l'autorité morale et politique particulière de la Charte de l'ONU et du Conseil de sécurité pour imposer des embargos ou organiser des opérations de maintien de la paix.

Le Canada pense que les pays de l'Asie-Pacifique peuvent améliorer leur capacité de contribuer aux missions onusiennes de maintien de la paix. Ils pourraient partager leurs compétences techniques et relever les défis d'ordre logistique grâce à des échanges bila-



Casques bleus canadiens en service à Cambodge.

téraux et multilatéraux et à la faveur de colloques régionaux, pendant lesquels l'ONU se renseignerait sur l'opinion des pays de l'Asie-Pacifique quant à l'application de l'Agenda pour la paix. Des questions de maintien de la paix qui sont débattues à l'ONU (création d'un appareil logistique commun, mise sur pied de forces permanentes ou entraînement en maintien de la paix) pourraient être examinées au niveau régional.

La non-prolifération

Comme elle comprend trois États dotés d'armes nucléaires (les États-Unis, la Russie et la Chine), deux sous-régions suscitant de grandes inquiétudes à cet égard (la péninsule coréenne et l'Asie du Sud) et plusieurs grands importateurs et exportateurs d'armes conventionnelles, l'Asie-Pacifique montre bien qu'il est impossible de dissocier les volets «local» et «mondial», de la prolifération des armements. Pour être viables, les propositions régionales visant à prévenir la prolifération doivent être intégrées à un programme-cadre supposant le recours à de solides instruments internationaux de non-prolifération et à des efforts généraux destinés à créer un climat favorable à la sécurité dans la région.

Les États de l'Asie-Pacifique ont déjà pris des mesures en ce sens. Les pays de l'ANASE travaillent depuis longtemps d'une manière active à l'élaboration d'un programme-cadre politique qui rendrait impossible l'existence des conflits. Avec le Traité d'amitié et de coopération dans l'Asie du Sud-Est (1976), puis avec des

propositions sur l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité et sur l'instauration d'une zone dénucléarisée dans la région, sans oublier la création du Forum régional de l'ANASE, les pays de cette association ont jeté des fondations solides pour la coopération et le dialogue sur les questions de sécurité.

En 1985, les pays d'Asie du Sud ont créé une zone dénucléarisée où le déploiement, la fabrication et les essais d'explosifs nucléaires, ainsi que le déversement de déchets nucléaires sont interdits.

En Asie du Sud, l'Inde et le Pakistan ont mis au point et appliqué un certain nombre de mesures bilatérales d'accroissement de la confiance, dont :

- un accord sur la notification préalable des mouvements de troupes dans un corridor dûment défini le long des frontières;
- une entente selon laquelle chaque pays s'engage à ne pas attaquer les installations nucléaires de l'autre;
- un accord sur des entretiens réguliers entre les chefs militaires de la région le long de la frontière;
- un accord sur l'établissement d'une ligne téléphonique d'«urgence».

Avant les difficultés qui ont surgi récemment quant à l'adhésion de la Corée du Nord au TNP, les deux Corées avaient commencé tout doucement à instaurer un dialogue concernant la mise en oeuvre de leur accord de décembre 1991 sur la dénucléarisation de la péninsule et sur des questions plus générales.

Le Canada a toujours soutenu les efforts visant à accroître la confiance dans l'Asie-Pacifique, et il est prêt à fournir son aide partout où son expérience serait utile. Les mesures d'accroissement de la confiance ne doivent pas nécessairement s'assimiler à des dispositions, telles que la notification des mouvements de troupes. La négociation de déclarations politiques et un processus de dialogue régulier sont également importants pour engendrer la volonté politique nécessaire à l'atténuation des tensions. Au sein du Forum régional de l'ANASE, des mesures militaires particulières, propres à accroître la confiance, pourraient être envisagées, si les États membres pensaient qu'elles les aideraient à aller au-delà des déclarations pour faire avancer la coopération.

Sur le plan mondial, les pays membres du FRA voudront réfléchir à des moyens qu'ils pourraient prendre ensemble pour faire connaître à d'autres régions leur attachement à la non-prolifération. À la RHR de l'ANASE, le Canada va proposer d'entreprendre des démarches diplomatiques pour :

 assurer l'adhésion universelle au TNP et la reconduction de celui-ci pour une période indéterminée, en 1995;

 créer un régime efficace de vérification pour la Convention sur les armes biologiques et à toxines;

mettre en oeuvre rapidement la Convention sur les armes chimiques;

 assurer l'adhésion aux principes propres au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles;

• soumettre des données au Registre des armes conventionnelles de l'ONU.

Le Canada propose aussi aux États de l'Asie-Pacifique de prendre des mesures régionales ou infra-régionales qui se fonderaient sur des instruments mondiaux de non-prolifération. Ce pourrait être, par exemple, des dispositions spéciales sur la vérification. Ainsi les pays de la région pourraient convenir d'autoriser d'autres membres du FRA à mener un plus grand nombre d'inspections, lesquelles pourraient être plus indiscrètes que d'habitude. Par ailleurs, les participants souhaiteront peut-être accroître la transparence ou améliorer les mécanismes d'échange de l'information sur les installations et les biens et services visés par les ententes internationales. Quant au Registre des armes de l'ONU, les pays de l'Asie-Pacifique pourraient accepter d'y inclure la production d'armes conventionnelles et la liste de tous leurs matériels militaires. Dans le domaine des missiles balistiques, ils pourraient envisager de négocier un accord régional ou infra-régional, en vertu duquel chacun s'engagerait à ne pas être le premier à acquérir ou à déployer de tels engins.

Perspectives

La création d'un Forum régional de l'ANASE offre aux pays d'Asie-Pacifique l'occasion de se doter d'un programme d'action distinct, au chapitre de la sécurité, qui prenne en compte leurs inquiétudes réelles et qui contribue à renforcer les tentatives que les Nations Unies font pour instaurer une paix et une stabilité mondiales. En invitant un représentant de l'ONU à siéger au FRA en qualité d'observateur, ces pays favoriseraient la collaboration avec elle.

S'il importe de ne pas trop surcharger le FRA, surtout à cette étape initiale, il n'en demeure pas moins que de nombreuses questions relatives à la prévention des conflits, au maintien de la paix et à la nonprolifération en Asie-Pacifique pourraient être débattues à cette tribune ou dans des groupes de travail connexes. Reste à voir dans quelle mesure le FRA contribuera à prévenir et à résoudre les conflits. C'est là un objectif qui est à sa portée, objectif dont la réalisation dépend de la volonté de tous les pays de l'Asie-Pacifique, y compris les principaux intervenants, de contribuer intellectuellement et de s'engager politiquement à instaurer la sécurité coopérative et à réduire les menaces d'instabilité, au lieu de les affronter tout simplement.

Le Canada aide à prévenir un conflit dans la mer de Chine méridionale

L'initiative de la mer de Chine méridionale représente un bon exemple de ce que peut donner la diplomatie préventive dans la région de l'Asie-Pacifique; elle est coparrainée par les gouvernements canadien et indonésien et coordonnée par l'Université de la Colombie-Britannique (Programme des études juridiques asiatiques). Cet effort d'«arrière-plan» concerne principalement les îles Spratly, sur lesquelles la Chine, Taïwan, le Viet Nam, les Philippines, la Malaisie et le Brunéi réclament tour à tour la souveraineté, et les îles Paracels, que se disputent la Chine et le Viet Nam. On pense que les eaux qui les entourent dissimulent de riches réserves de pétrole et de gaz. Des affrontements militaires ont eu lieu entre la Chine et le Viet Nam au sujet des îles Spratly pas plus tard qu'en 1988, et beaucoup estiment que le différend au sujet de ces dernières risque encore d'enflammer la région.

Des experts des divers pays susmentionnés et d'autres États s'intéressant à la question participent à une série de colloques sur l'histoire des îles ainsi que sur des aspects juridiques, techniques et maritimes du différend. Ils s'interrogent aussi sur la possibilité d'exploiter en coopération les ressources de la mer de Chine méridionale. Les divers pays revendiquant la souveraineté sur les îles ont convenu de ne pas recourir à la force militaire

et d'opter plutôt pour des moyens pacifiques.

Essentiellement, il s'agit là d'un dialogue pour la sécurité coopérative : chercher à comprendre les paramètres fondamentaux d'un problème de sécurité, lesquels se ramènent, dans le cas présent, à une dimension économique et à la gestion de ressources ainsi qu'à des questions d'ordre purement territorial. L'expérience nous apprend qu'il est sans doute possible de régler des problèmes difficiles et délicats en déployant d'abord des efforts modestes qui offrent en soi des occasions d'accroître la confiance et d'améliorer la transparence, ce qui favorise un règlement politique du différend. Le projet a conduit à organiser quatre ateliers et deux réunions techniques. Deux réunions supplémentaires de ce genre sont prévues pour le début de l'année et elles seront suivies d'un atelier pendant l'été.

L'Asie-Pacifique : l'arrière-plan

Bien que le Forum régional de l'ANASE constitue la principale tribune de l'Asie-Pacifique où les gouvernements discutent des questions de sécurité, des dialogues régionaux et infra-régionaux sur le même sujet se sont amorcés au cours des trois dernières années dans des contextes non gouvernementaux, ou d'«arrière-plan». Il s'agit d'activités telles que des ateliers et des conférences auxquelles participent des universitaires, des chercheurs et des journalistes ainsi que des fonctionnaires agissant à titre privé.

Ces initiatives d'arrière-plan présentent bien des avantages. Elles servent à mettre de nouvelles idées à l'essai et encouragent les rapports entre les représentants de pays n'entretenant à peu près pas de relations diplomatiques entre eux. Elles favorisent l'évolution de la pensée quand il n'existe pas d'entretiens officiels et elles contribuent à créer une «habitude du dialogue» qui pourra peut-être se manifester plus tard au niveau officiel, ou au «premier plan». Le fait que l'ANASE a invité d'autres pays à participer à un forum sur la sécurité résulte en grande partie d'idées et d'un mouvement engendrés à l'«arrière-plan».

L'activité d'arrière-plan n'est pas propre à l'Asie-Pacifique, mais sa portée et sa profondeur dans cette région dépassent tout ce qui peut exister de semblable ailleurs dans le monde. Le Canada a joué un rôle dominant pour encourager cette activité, en amorçant le Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord (DSCPN). Ce Dialogue a supposé des rapports diplomatiques officiels et des conférences, ateliers et publications à caractère non officiel, et les intervenants provenaient de tous les coins de la région. En arrière-plan, le Centre for International and Strategic Studies (Université York) et le Joint Centre for Asia Pacific Studies (Université de Toronto et Université York) ont favorisé

des dialogues multilatéraux sur toute une gamme de propositions concernant le renforcement de la sécurité dans le Pacifique Nord, et ils ont suscité des réactions à ces propositions de la part des

pays de la région.

Parmi les autres dialogues d'arrière-plan qui se poursuivent, citons les suivants : une Table ronde annuelle organisée par l'Institut des études stratégiques et internationales de l'ANASE sur la sécurité dans l'Asie-Pacifique Nord (à Kuala Lumpur); une Assemblée annuelle de l'ONU sur la paix et le désarmement dans la région de l'Asie-Pacifique (à Katmandou), et une Conférence internationale annuelle sur la défense, présentée à Séoul par l'Institut coréen d'analyse des questions de défense et le *Centre for Strategic and International Studies*, à Washington. Des centres de recherches et des universités parrainent d'innombrables colloques et conférences dans toutes les parties de la région.

L'intensité et l'importance fondamentale de toutes ces initiatives vont certes continuer de croître, à mesure que les gouvernements chercheront des appuis pour progresser au niveau officiel, mais la multiplication des activités d'arrière-plan épuise déjà les ressources financières et humaines dans les divers pays. On s'est donc mis, à l'échelle internationale, à rationaliser ces activités et,

au Canada, à améliorer la participation du pays.

Le Consortium canadien sur la sécurité en Asie-Pacifique (CONCSAP) regroupe des experts qui souhaitent maintenir et renforcer l'intérêt du Canada pour la sécurité dans l'Asie-Pacifique et amener notre pays à jouer un plus grand rôle sur ce plan. Le CONCSAP fait donc suite au DSCPN. Il a pour objectifs de promouvoir la recherche, la publication d'ouvrages et les échanges sur la sécurité de l'Asie-Pacifique, de sensibiliser da-

vantage le public à ce thème, et d'accroître la participation du Canada dans ce dossier. Peuvent adhérer au Consortium les Canadiens et Canadiennes travaillant dans des établissements d'enseignement et des instituts de recherche ainsi que dans les secteurs public et privé; il faut posséder des connaissances théoriques et pratiques sur l'évolution des paramètres de la sécurité dans la région de l'Asie-Pacifique et sur le rôle du Canada dans ce contexte, et s'intéresser activement aux questions concernant ce dernier. Des fonds d'amorçage sont fournis au consortium par le programme Pacifique 2000 du MAECI et une base administrative a été établie à l'Université de la Colombie-Britannique et à l'Université York.

Le CONCSAP a été lancé officiellement à l'occasion d'une réunion tenue à Toronto les 3 et 4 décembre. Des fonctionnaires du MAECI, du ministère de la Défense nationale, et de l'Agence canadienne de développement international étaient présents. Ils continueront de participer aux activités du Consortium à titre privé.

Le Conseil pour la coopération sur la sécurité en Asie-Pacifique (CSCAP) a été fondé en juin 1993 par dix instituts de la région, y compris le Joint Centre for Asia Pacific Studies. Le CSCAP a pour but de créer un processus non gouvernemental structuré et inclusif pour l'étude approfondie des questions intéressant la sécurité en Asie-Pacifique. Le Conseil recourra surtout à des groupes de travail, qui entreprendront des études de fond sur des problèmes particuliers concernant la région, sa sécurité et ses rouages politiques. Le CSCAP ne cherche pas à devenir le seul organisme d'arrière-plan de la région, mais plutôt à contribuer à la coordination des efforts et à éviter tout dédoublement.

Les pays et territoires adhérant au CSCAP (à l'origine, c'était l'Australie, le Canada, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande) doivent créer chez eux des comités à large représentation comprenant des universitaires, des fonctionnaires de l'État (agissant à titre privé) et d'autres personnes aptes à y jouer un rôle. Le Comité canadien est en voie de formation.

Pour en savoir davantage sur le CONCSAP, prière de communiquer avec l'Institute of International Relations, Université de la C.-B. [C456-1866 Main Mall, Vancouver (C.-B.), V6T 1Z1; tél.: (604) 822-6595; télécopieur: (604) 822-5540], ou avec le Joint Centre for Asia Pacific Studies [270 York Lanes, Université York, 4700 Keele Street, North York (Ontario), M3J 1P3; tél.: (416) 736-5786; télécopieur: (416) 736-5688]. Le Joint Centre peut aussi fournir des renseignements sur le CSCAP.



L'ambassadrice au désarmement, M^{me} Peggy Mason, en compagnie du Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, à une réunion du Conseil consultatif de l'ONU pour les questions de désarmement, qui s'est tenue à Genève les 12 et 13 janvier. Le Conseil s'est interrogé sur des moyens pratiques à prendre pour mettre plus directement à profit les instruments et le savoir-faire des «apôtres du désarmement» aux fins des opérations onusiennes de diplomatie préventive et de «paix». Ont alors retenu l'attention deux nouvelles études, l'une émanant de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, et l'autre du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU sur le rôle de l'ONU dans la vérification (le groupe est présidé par Mme Mason). Le Secrétaire général s'est dit particulièrement intéressé par les efforts auxquels le Canada préside actuellement au sein de la Commission du désarmement de l'ONU pour amener les fournisseurs et les acheteurs de technologies dites «délicates» à double usage à s'entendre sur certains principes. Il a dit penser que ce pourrait être là une première étape vers l'adoption d'un régime multilatéral davantage axé sur la coopération et la participation générale, régime qui ressemblerait aux garanties de l'AIEA et qui offrirait à tous les États un accès aux technologies en question dans un cadre mettant l'accent sur l'équité et le sens des responsabilités.

Coopération canado-coréenne en matière de vérification

Le Canada a beaucoup appuyé les efforts que les deux Corées ont déployés pour améliorer leurs relations mutuelles, y compris les mesures qu'elles ont prises pour renforcer la confiance et réduire les quantités d'armes, moyennant des régimes acceptables de vérification. Le Canada a mis l'accent sur des échanges d'informations avec la Corée du Sud en puisant dans les connaissances qu'il a acquises sur bien des plans en matière de vérification.

En juin 1992, l'Institut coréen d'analyse des questions de défense (KIDA) a organisé un atelier sur la vérification à Séoul et il y a invité des membres de l'Unité de recherche sur la vérification du MAECI. Puis en décembre 1992, à la demande du gouvernement sud-coréen, le Canada a présenté à Ottawa un colloque d'une semaine pour renseigner 11 officiers supérieurs coréens sur les techniques d'inspection des forces conventionnelles. Des experts du MDN et du MAECI ont alors offert une formation sur les dispositions qui, dans le Traité sur les FCE et dans le Document de Vienne (CSCE), concernent la vérification.

En outre, des représentants du KIDA et de l'Institut coréen de recherches pour l'unification nationale ont participé au Canada à divers symposiums et ateliers organisés par le Royal Roads Military College et par le Centre for International and Strategic Studies de l'Université York, dans le cadre du Programme de recherche sur la vérification mené par le MAECI. Ce programme informel de recherches coopératives menées sur la vérification par le Canada et la Corée a grandement profité aux deux pays, et il se poursuit donc.

L'ONU favorise le désarmement en Asie-Pacifique

On n'entend pas souvent parler du travail qu'accomplissent au nom de l'ONU ses trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, qui sont installés en Amérique latine, en Afrique et en Asie-Pacifique. Dans cette dernière partie du monde, le centre a été établi en 1988 et il est situé à Katmandou, au Népal; il lui incombe de soutenir avec énergie, quand on le lui demande, la réalisation d'activités afférentes à la paix et au désarmement et ayant fait l'assentiment des États de la région. Le centre coordonne par ailleurs la mise en oeuvre en Asie du Programme d'information de l'ONU sur le désar-

mement (autrefois appelé «Campagne mondiale pour le désarmement»).

Les pays de l'Asie-Pacifique s' entendent généralement pour dire que le centre doit encourager le dialogue régional et infra-régional pour renforcer la confiance et promouvoir le désarmement et la sécurité. C'est pourquoi il a convoqué à une série de réunions régionales sur l'édification de la confiance et la sécurité, avec la participation de gouvernements, d'instituts de recherche, de médias de masse et d'organismes non gouvernementaux de toute la région de l'Asie-Pacifique. Ces réunions offrent aux participants la chance de réfléchir à l'évolution de la conjoncture internationale et des paramètres de la sécurité régionale et à ses conséquences pour la paix et le désarmement. M^{me} Peggy Mason, ambassadrice du Canada pour le désarmement, a représenté notre pays à ces réunions. Nous donnons ci-après des extraits de l'allocution qu'elle a prononcée à la Sixième réunion de l'ONU sur la paix et le désarmement dans la région de l'Asie-Pacifique, qui s'est tenue du 31 janvier au 2 février à Katmandou.

On m'a demandé de discuter des «Lignes directrices et recommandations sur les régimes régionaux de désarmement dans le contexte de la sécurité mondiale», que la Commission du désarmement de l'ONU a adoptées en 1993... Le simple fait que des lignes directrices aient donné lieu à un consensus dans une tribune *mondiale* discutant de régimes *régionaux* de désarmement... montre de façon saisissante comment les efforts de désarmement ont progressé après la Guerre froide, ceux dont le volet régional élargi

constitue sans doute une des caractéristiques les plus frappantes...

Les efforts de désarmement ont pour objet premier de créer des conditions où les pays pourront miser moins sur les armements et davantage sur les solutions de rechange pour assurer leur survie et leur bien-être contre toutes les menaces possibles. En cette ère postérieure à la Guerre froide où, précédés du préfixe «macro», les concepts d'interdépendance, d'intégration et de mondialisation s'affirment et font contrepoids à l'accroissement de la tribalisation et de la fragmentation au niveau local, il semble clair que, pour définir des solutions de rechange, on devra compter de plus en plus sur une coopération régionale.

L'ONU a deux rôles à remplir, l'un sur les plans mondial et normatif en suivant l'axe vertical depuis le sommet jusqu'à la base, et l'autre sur le plan opérationnel, à assumer dans le sens inverse, le dernier rôle se jouant aux niveaux régional, infra-régional et local. La limitation des armements et le désarmement (compris, au sens strict, comme étant la négociation d'ententes pour limiter, contrôler et gérer les armements et, au sens large, comme représentant des démarches qui visent à renforcer la confiance entre les pays grâce à la promotion d'une plus grande ouverture en matière militaire) constituent, tout comme la diplomatie préventive, le maintien et la consolidation de la paix, des instruments utilisés dans le processus qu'est l'édification de la sécurité collective et coopérative. Il importe d'examiner toutes les composantes de ce tout pour parvenir à instaurer la sécurité collective et coopérative.

Il faut encourager les pays à élaborer des mécanismes concrets afin de prévenir et de régler les différends de façon pacifique. Pour que ces mécanismes fonctionnent, il faut instaurer un consensus sans cesse grandissant sur le rôle propre de la puissance, des armements et de la force et, par-dessus tout, sur les limites à ne pas franchir quand on recourt à la force. Dans cette perspective, la limitation des armements et le désarmement ont donc quelque chose à voir avec les efforts de coopération faits (depuis le niveau local jusqu'au niveau mondial) pour restreindre l'usage de la force et promouvoir les régimes de sécurité collective reposant sur des codes de conduite convenus entre les États, notamment en ce qui concerne le recours à la force. De plus en plus, les comportements «intranationaux» importeront eux aussi, y compris le désarmement des forces tant irrégulières que régulières à l'intérieur des frontières d'un pays.

De toute évidence, l'ONU a un rôle à jouer, dans le contexte des accords mondiaux, pour éliminer les armes de destruction massive ou, à tout le moins, pour en endiguer la prolifération... En ce qui concerne les armes conventionnelles, les objectifs sont beaucoup plus nébuleux, car il ne s'agit pas de les éliminer, mais plutôt de favoriser les barrières empêchant les accumulations et les transferts excessifs.

D'abord et avant tout, il faut en arriver à mieux s'entendre sur le sens des mots «légitime» et «excessif» et convenir de paramètres qui régiront le transfert de ces armes. Pareille tâche nécessitera des efforts d'envergure mondiale et régionale. À l'échelle internationale, le Registre d'armes de l'ONU représente le principal moyen à utiliser pour stimuler une discussion sur la question. Tout aussi important est le travail que l'ONU accomplit afin de promouvoir la transparence, l'accroissement de la confiance et l'ouverture en matière militaire au niveau régional, notamment par l'entremise de ses centres régionaux pour la paix et le désarmement.

Depuis 1990, de nombreuses tentatives connexes ont eu lieu dans l'Asie-Pacifique pour encourager un dialogue sur la sécurité coopérative. Le Forum régional de l'ANASE en représente le résultat

concret....

Le désarmement, tant au sens restreint qu'au sens large, n'a rien perdu de son importance; il se situe plutôt au coeur du nouveau processus d'édification de la sécurité collective et coopérative.

Nous devons percevoir les nouvelles lignes directrices de la CDNU comme un atout commun. Reste maintenant à voir ce qu'il faut faire pour les adapter aux contextes régionaux et infra-régionaux particuliers et les y appliquer.

Le déminage au Cambodge

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, et le ministre de la Défense nationale, M. David Collenette, ont annoncé le 24 février que le Canada enverra 12 membres des Forces armées canadiennes au Cambodge pour assurer des services de formation et d'administration au Centre cambodgien pour le déminage. Ce personnel sera fourni par le biais du Programme des Nations Unies pour le développement, qui assure la coordination du soutien international, de 25 personnes, servant auprès du Centre.

«Le Cambodge est aux prises avec le pire problème de déminage terrestre au monde. La présence de mines dans les terres agricoles en rend la culture impossible. Le commerce est paralysé en raison des routes minées. Je suis fier de cet effort canadien en vue d'aider les Cambodgiens à surmonter ce très sérieux obstacle à l'essor du pays», a déclaré M. Ouellet.

L'OTAN s'adapte à de nouvelles circonstances



Le Premier ministre Jean Chrétien avec M. John Major, le Premier ministre du R.-U.

Le Sommet que l'OTAN a tenu à Bruxelles les 10 et 11 janvier a marqué une étape importante dans l'évolution de l'Alliance. Le Premier ministre Jean Chrétien et les autres dirigeants de l'OTAN ont pris plusieurs décisions clefs qui permettront à l'OTAN de mieux affronter les nouveaux défis qui se posent à la région euro-atlantique.

Le Canada a clairement affirmé que l'OTAN doit grandir à mesure que la communauté de valeurs qu'elle représente s'élargit vers l'Est. Ce sera un processus évolutif. Le Canada a soutenu la proposition (adoptée au Sommet) préconisant la création d'un «Partenariat pour la paix», lequel permettra aux États de l'ancien Pacte de Varsovie et à d'autres pays européens de nouer avec l'Alliance des relations politiques et militaires plus étroites qu'auparavant. Le programme des partenariats définit un cadre pour la conduite de manoeuvres militaires mixtes et offre à d'autres États européens l'occasion de coopérer avec l'OTAN dans des opérations de maintien de la paix.

Pendant les discussions sur la situation existant en Bosnie, le Canada a exprimé son avis sur le recours à des attaques aériennes; il a insisté sur la nécessité de faire preuve de prudence, vu les profonds effets négatifs que de telles attaques risquent d'avoir sur la sécurité des troupes au sol et sur l'acheminement de l'aide humanitaire. Le Canada a aussi réaffirmé le rôle essentiel que l'ONU et la CSCE jouent pour prévenir et gérer les conflits. L'OTAN doit continuer à répondre aux demandes que ces deux organisations lui adressent dans le domaine du maintien de la paix.

Les participants au Sommet ont entériné le concept des «forces opérationnelles mixtes combinées». Grâce à cette nouvelle solution, l'appareil militaire de l'OTAN y gagnera en souplesse et pourra mieux qu'avant soutenir les opérations de maintien de la paix auxquelles l'Alliance pourrait être appelée à participer. En vertu de cette formule, l'Union européenne occidentale pourra se servir des ressources de l'OTAN, moyennant l'assentiment de celle-ci.

Le bilan du Sommet de Bruxelles a réjoui le Canada, qui y a atteint plusieurs de ses objectifs. Les États-Unis ont réaffirmé leur engagement envers l'Europe; celle-ci assumera davantage la responsabilité de sa propre sécurité, et c'est ce qu'a réitéré le document sur l'Identité européenne en matière de sécurité et de défense; les relations entre l'ONU, la CSCE et l'OTAN ont été renforcées; l'OTAN s'est montrée prête à accepter de nouveaux membres en son sein, et elle a amélioré sa capacité de mener des opérations de maintien de la paix.

En dépit de la dissolution du bloc soviétique, beaucoup d'insécurité subsiste en Europe. L'OTAN continue de jouer un rôle stabilisateur essentiel : le fait que plusieurs pays souhaitent se joindre à l'Alliance en atteste.

Déclaration du Sommet de l'OTAN

Voici le texte de la déclaration des chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord au siège de l'OTAN à Bruxelles les 10 et 11 janvier.

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord, nous sommes réunis à Bruxelles pour rénover notre Alliance à la lumière des transformations historiques qui touchent le continent européen tout entier. Nous nous félicitons du climat nouveau de coopération qui est apparu en Europe avec la fin de la période de confrontation globale qui fut la guerre froide. Mais nous devons aussi constater que se sont révélées d'autres causes d'instabilité, de tensions et de conflits. C'est pourquoi nous confirmons que notre Alliance conserve sa validité et demeure indispensable. Elle se fonde sur un lien transatlantique fort, expression d'une même communauté de destin. Elle reflète l'existence d'une identité européenne de sécurité et de défense

s'affirmant progressivement comme l'expression d'une Europe majeure. Elle s'efforce d'établir de nouvelles formes de coopération a travers toute l'Europe. Elle repose, ainsi qu'en témoigne également l'article 2 du Traité de Washington, sur une collaboration étroite dans tous les domaines.

Nous appuyant sur nos décisions de Londres et de Rome et sur notre nouveau concept stratégique, nous prenons maintenant des initiatives destinées à contribuer à une paix, à une stabilité et à un bien-être durables dans l'ensemble de l'Europe, ce qui a toujours été l'objectif fondamental de notre Alliance.

Nous sommes convenus:

- de continuer à adapter les structures politiques et militaires de l'Alliance pour tenir compte à la fois de l'ensemble de ses rôles et de l'émergence de l'identité européenne de sécurité et de défense, et de souscrire au concept de groupes de forces interarmées multinationales;
- de réaffirmer que l'Alliance reste ouverte à d'autres pays européens;
- de lancer une importante initiative en invitant, dans le cadre d'un Partenariat pour la paix, des partenaires à mener avec nous de nouveaux efforts politiques et militaires et à oeuvrer ainsi aux côtés de l'Alliance;
- d'intensifier nos efforts contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs.

Lien transatlantique

- 2. Nous réaffirmons notre ferme attachement au lien transatlantique, qui est la base même de l'OTAN. Le maintien d'un présence substantielle de forces des États-Unis en Europe est un aspect absolument essentiel de ce lien. Tous nos pays souhaitent voir se maintenir l'engagement direct des États-Unis et du Canada dans la sécurité de l'Europe. Nous notons que c'est là, également, le souhait exprimé par les nouvelles démocraties de l'Est, qui voient dans le lien transatlantique un gage irremplaçable de sécurité et de stabilité pour l'Europe dans son ensemble. L'intégration plus complète des pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique dans une Europe entière et libre ne peut s'opérer avec succès sans la participation forte et active de tous les Alliés, de part et d'autre de l'Atlantique.
- 3. Aujourd'hui, nous confirmons et rénovons ce lien entre l'Amérique du Nord et une Europe qui se dote d'une politique étrangère et de sécurité commune et qui prend une responsabilité plus grande en matière de défense. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht et du lancement de l'Union européenne, qui renforcera le pilier européen de l'Alliance et lui permettra d'apporter une contribution plus cohérente à la sécurité de tous les Alliés. Nous réaffirmons que l'Alliance est le forum essentiel de consultation entre ses membres et l'enceinte où ils s'accordent sur les politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington.

L'identité européenne de sécurité et de défense

- 4. Nous apportons notre plein appui au développement d'une identité européenne de sécurité et de défense qui, comme le prévoit le Traité de Maastricht, dans la perspective à terme d'une politique de défense commune au sein de l'Union européenne, pourrait conduire à terme à une défense commune compatible avec celle de l'Alliance atlantique. L'émergence d'une identité européenne de sécurité et de défense consolidera le pilier européen de l'Alliance tout en renforçant le lien transatlantique, et elle permettra aux Alliés européens d'assumer une responsabilité plus grande pour leur sécurité et leur défense communes. L'Alliance et l'Union européenne ont des intérêts stratégiques en commun.
- 5. Nous soutenons le renforcement du pilier européen de l'Alliance par le biais de l'Union de l'Europe occidentale, qui se développe en tant que composante de défense de l'Union européenne. L'organisation et les ressources de l'Alliance seront ajustées de manière à faciliter ce processus. Nous nous félicitons de la coopération étroite et croissante entre l'OTAN et l'UEO, coopération établie selon les principes agréés de complémentarité et de transparence. À l'avenir, lorsque les circonstances l'exigeront, l'OTAN et l'UEO se consulteront, au besoin dans le cadre de réunions conjointes de leurs Conseils, sur la façon de faire face à la situation.
- 6. Aussi nous tenons-nous prêts à mettre à disposition les moyens collectifs de l'Alliance, sur la base de consultations au sein du Conseil de l'Atlantique Nord. pour des opérations de l'UEO menées par les Alliés européens en application de leur politique étrangère et de sécurité commune. Nous appuyons le développement de capacités séparables mais non séparées, qui pourraient répondre aux besoins européens et contribuer à la sécurité de l'Alliance. Le pilier européen et l'Alliance elle-même seront aussi renforcés par une coordination et une planification européennes améliorées. Des structures européennes intégrées et multinationales, à mesure que se poursuivra leur développement dans le contexte d'une identité européenne de défense qui se dessine, auront également, de plus en plus, un rôle tout aussi important à jouer dans le renforcement de la capacité des Alliés d'oeuvrer ensemble pour la défense commune et d'autre tâches.

Maintien de la paix

7. Afin de répondre aux impératifs de

la sécurité transatlantique qui nous sont communs, l'OTAN sera de plus en plus appelée à entreprendre des missions venant s'ajouter à la défense collective des pays membres, qui est sa tâche traditionnelle et fondamentale et qui demeure une fonction essentielle. Nous réitérons notre offre de soutenir, cas par cas et conformément à nos propres procédures, les opérations de maintien de la paix et autres opérations menées sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies ou sous la responsabilité de la CSCE, y compris en mettant à disposition les ressources et les compétences de l'Alliance. La participation à toute mission ou opération de cette nature restera soumise aux décisions que prendront les États membres selon leur constitution nationale.

8. Dans ce contexte général, l'OTAN doit continuer d'adapter sa structure de commandement et de forces selon les impératifs de souplesse et de rapidité de réaction énoncés dans le concept stratégique de l'Alliance. Nous devrons également renforce la pilier européen de l'Alliance en facilitant l'utilisation de nos moyens militaires pour des opérations de l'OTAN et des opérations européennes (UEO ou autre), et nous aiderons les partenaires non membres de l'OTAN à participer à des opérations communes de maintien de la paix et à d'autres opérations dictées par les circonstances, comme cela est envisagé dans le cadre du Partenariat pour la

9. C'est pourquoi nous donnons instruction au Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente d'examiner, en prenant l'avis des autorités militaires de l'OTAN, comment il serait possible de développer et d'adapter les structures et procédures politiques et militaires de l'Alliance afin de permettre à celle-ci de conduire avec plus d'efficacité et de souplesse ses missions, y compris le maintien de la paix, ainsi que d'améliorer la coopération avec l'UEO et de tenir compte de l'émergence de l'identité européenne de sécurité et de défense. Dans le cadre de ce processus, nous souscrivons au concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui constitue un moyen de faciliter les opérations dictées par les circonstances, y compris les opérations auxquelles participeraient des pays extérieurs à l'Alliance. Nous avons chargé le Conseil de l'Atlantique Nord de développer ce concept et d'établir les capacités nécessaires, en prenant l'avis des autorités militaires de l'OTAN. Avec l'avis également des autorités militaires de l'OTAN et en coordination avec l'UEO, le Conseil travaillera à la mise en oeuvre, de manière

La révision de la politique en matière de défense

Le ministre de la Défense nationale, l'honorable David Collenette, a lancé la phase parlementaire de la révision de la politique en matière de défense du Canada en déposant à la Chambre des communes un document d'orientation. Ce document fournit un cadre stratégique qui a pour but de guider un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes dans ses délibérations et dans ses consultations auprès des Canadiens. «Nous avons besoin d'une politique claire, réaliste et financièrement abordable qui explique clairement ce à quoi on s'attend des Forces canadiennes» a dit M. Collonette alors qu'il entamait le débat portant sur une motion du Gouvernement visant la création du Comité. «Le Gouvernement veut connaître le point de vue des Canadiens sur l'avenir de la défense du Canada. J'incite donc tous les Canadiens à participer au processus et à donner leur avis.»

Le Comité sera composé de 16 membres (11 députés et 5 sénateurs) habilités à tenir des audiences publiques au Canada et des consultations à l'étranger. Son rapport sera déposé d'ici la fin de septembre et constituera un élément important du processus d'élaboration de la politique. Après l'examen du rapport du Comité, le Gouvernement publiera un Livre blanc sur la défense.

que soient constituées des capacités militaires séparables mais non séparées pouvant être employées par l'OTAN et par l'UEO. Le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente fera rapport sur la mise en oeuvre de ces décisions aux Ministres lors de leur prochaine réunion ordi-

naire, en juin 1994.

10. Notre sécurité est indissociable de celle de tous les autres États européens. C'est pourquoi la consolidation et la sauvegarde, sur l'ensemble du continent, de sociétés démocratiques libres de toute forme de coercition ou d'intimidation sont pour nous une préoccupation directe et bien réelle, comme elles le sont pour tous les autres membres de la CSCE, en vertu des engagements de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris. Nous restons profondément attachés à la poursuite du renforcement de la CSCE, qui est la seule organisation regroupant tous les pays d'Europe et d'Amérique du Nord et qui constitue un instrument de diplomatie préventive, de prévention des conflits, de sécurité par la coopération et de promotion de la démocratie et des droits de l'homme. Nous soutenons activement les efforts visant à développer ses moyens opérationnels d'alerte rapide, de prévention des conflits et de gestion des crises.

11. Dans le cadre de notre effort global tendant à promouvoir la diplomatie préventive, nous accueillons favorablement la proposition de l'Union européenne relative à un pacte de stabilité en Europe. Nous contribuerons à l'élaboration de ce projet et nous nous réjouissons à la perspective de la conférence inaugurale qui se tiendra au printemps à Paris.

Partenariat pour la paix

12. Nous appuyant sur l'étroit partenariat qui existe de longue date entre les Alliés nord-américains et européens, nous sommes déterminés à renforcer la sécurité et la stabilité dans l'Europe tout entière. C'est pourquoi nous souhaitons voir se consolider les liens avec les États démocratiques, à l'Est. Nous réaffirmons que l'Alliance, selon les dispositions de l'article 10 du Traité de Washington, reste ouverte à d'autres États européens susceptibles de favoriser le développement des principes du Traité et de contribuer à la sécurité de la région de l'Atlantique Nord. Nous escomptons un élargissement de l'OTAN aux États démocratiques, à l'Est. et nous l'envisagerions favorablement dans le cadre d'un processus évolutif, compte tenu des développements politiques et de sécurité dans l'ensemble de l'Europe.

13. Nous avons décidé de lancer aujourd'hui un programme pratique et immédiatement applicable, appelé à transformer les relations entre l'OTAN et les États qui y participeront. Ce nouveau programme tend, au-delà du dialogue et de la coopération, à établir un partenariat véritable, un Partenariat pour la paix. Nous invitons les autres États participant aux travaux du COCONA, et d'autres pays de la CSCE capables et désireux de contribuer à ce programme, à nous rejoindre dans ce partenariat. Le participation active au Partenariat pour la paix jouera un rôle important dans le processus évolutif d'élargissement de l'OTAN.

14. Le Partenariat pour la paix, qui se déroulera sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, forgera de nouvelles relations de sécurité entre l'Alliance de l'At-

lantique Nord et ses partenaires pour la paix. Les États partenaires seront invités par le Conseil de l'Atlantique Nord à participer aux travaux des organes politique et militaire à travers toute l'Europe, accroîtra la stabilité, diminuera les menaces pour la paix et contribuera au renforcement des relations en encourageant l'esprit de coopération pratique et l'attachement aux principes démocratiques qui étayent notre Alliance. L'OTAN mènera des consultations avec tout participant actif au partenariat qui percevrait une menace directe contre son intégrité territoriale, son indépendance politique ou sa sécurité. À un rythme et à un degré qui dépendront de la capacité et de la volonté de chacun des États participants, nous oeuvrerons de façon concrète pour qu'il y ait une plus grande transparence des budgets de la défense, pour que les ministères de la défense soient soumis au contrôle démocratique, pour qu'une planification commune et des exercices militaires communs soient organisés et pour que les forces des autres États participants puissent opérer avec celles de l'OTAN dans des domaines tels que le maintien de la paix, la recherche et le sauvetage, les opérations humanitaires et d'autres domaines susceptibles d'êtres agréés.

15. Afin de promouvoir une coopération et une interopérabilité militaires plus étroites, nous proposerons, dans le cadre du partenariat, la conduite d'exercices de maintien de la paix à partir de 1994. Afin de coordonner les activités militaires communes au sein du partenariat, nous inviterons les États participants à envoyer des agents de liaison permanents auprès du siège de l'OTAN et d'une cellule de coordination du partenariat séparée qui serait installé à Mons (Belgique) et qui, sous l'autorité du Conseil de l'Atlantique Nord, accomplirait le travail de planification militaire nécessaire à la mise en oeuvre des

programmes de partenariat.

16. Depuis sa création, il y a deux ans, le Conseil de coopération nord-atlantique a vu ses activités s'étendre et s'approfondir dans des fortes proportions. Nous continuerons d'oeuvrer avec tous nos partenaires du COCONA à l'établissement de relations de coopération dans tous les secteurs d'activité de l'Alliance. Compte tenu de l'expansion des activités du COCONA et de l'établissement du Partenariat pour la paix, nous avons décidé d'offrir des installations permanentes au siège de l'OTAN au personnel des pays du COCONA et d'autres participants au Partenariat pour la paix, afin d'améliorer nos relations de travail et de faciliter une coopération plus étroite.

Contrôle des armements

17. La prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une menace pour la sécurité internationale et un motif de préoccupation pour l'OTAN. Nous avons décidé d'intensifier et d'étendre les efforts politiques et les efforts de défense de l'OTAN contre la prolifération, en tenant compte des travaux déjà en cours dans d'autres enceintes et institutions internationales. À cet égard, nous demandons que des travaux soient entrepris immédiatement dans les enceintes appropriées de l'Alliance en vue d'élaborer un cadre d'orientation global qui permette d'examiner comment intensifier les efforts de prévention en cours et comment réduire la menace de prolifération et en protéger nos pays.

18. Nous attachons une importance cruciale à l'application intégrale et ponctuelle des accords existants de maîtrise des armements et de désarmement, ainsi qu'à la réalisation de progrès supplémentaires sur des questions clés de maîtrise des armements et de désarmement, telles que:

 la reconduction indéfinis et inconditionnelle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les travaux concernant un régime de vérification plus efficace;

l'entrée en vigueur rapide de la Convention sur les armes chimiques et de nouvelles mesures destinées à renforcer la Convention sur les armes biologiques;

 la négociation d'un traité sur l'interdiction complète, universelle et vérifiable des essais;

 les sujets à l'ordre du jour du Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité:

 la garantie de l'intégrité du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et le plein respect de toutes ses dispositions.

19. Nous condamnons tous les actes de terrorisme international, qui constituent une atteinte flagrant à la dignité et aux droits de l'homme ainsi qu'une menace pour la conduite de relations internationales normales. Conformément à nos législations nationales, nous soulignons que la coopération la plus efficace est nécessaire pour prévenir et éliminer ce fléau.

20. Nous réitérons notre soutien à la reforme politique et économique en Russie et nous nous réjouissons de l'adoption d'une nouvelle Constitution et de la tenue d'élections législatives démocratiques dans la Fédération de Russie. C'est là un événement qui marque un grand pas vers l'établissement d'un cadre propice au

développement d'institutions démocratiques durables. Nous nous réjouissons également de la ferme volonté du gouvernement russe d'oeuvrer dans la sens de la démocratisation, du passage à l'économie de marché et de la reforme de la politique extérieure. Ces faits sont importants pour la stabilité et la sécurité en Europe. Nous considérons qu'une Ukraine indépendante, démocratique, stable et sans armes nucléaires contribuerait aussi à cette stabilité et à cette sécurité. Nous continuerons d'encourager et de soutenir les processus de réforme dans ces deux pays et de développer la coopération avec eux, comme avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale.

21. La situation dans le sud du Caucase reste particulièrement préoccupante. Nous

processus de paix au Proche-Orient qui offrent une occasion historique de parvenir à un règlement pacifique et durable dans la région. Ce progrès décisif longtemps attendu a eu une incidence positive sur la situation globale en Méditerranée, donnant ainsi la possibilité d'envisager des mesures destinées à promouvoir le dialogue, la compréhension et le renforcement de la confiance entre les pays de la région. Nous donnons instruction au Conseil en session permanente de continuer à examiner la situation d'ensemble et nous encourageons tous les efforts propres à renforcer la stabilité régionale.

L'ex-Yougoslavie

23. En tant que membres de l'Alliance, nous déplorons le conflit qui se poursuit



Une inspection sur place de la «réduction» des forces armées conventionnelles en Europe.

condamnons l'utilisation de la force pour l'obtention de gains territoriaux. Le respect de l'intégrité territoriale, de l'indépendance et de la souveraineté de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie est essentiel pour l'établissement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans la région. Nous appelons tous les États à se joindre aux efforts internationaux entrepris sous l'égide de la CSCE et de l'ONU en vue de régler les problèmes existants.

22. Nous réitérons notre conviction que la sécurité en Europe est fortement influencées par la sécurité en Méditerranée. Nous nous réjouissons vivement des accords conclus récemment dans le cadre du

dans l'ex-Yougoslavie. Nous continuons de croire que le conflit en Bosnie doit être réglé à la table des négociations et non pas sur le champ de bataille. Seules les parties peuvent instaurer la paix dans l'ex-Yougoslavie. Elles seules peuvent décider de déposer les armes et de mettre fin à la violence qui, depuis de nombreux mois, sert uniquement à démontrer qu'aucun camp ne peut l'emporter dans sa recherche de la victoire militaire.

24. Nous soutenons de façon unanime les efforts déployés par les Nations Unies et par l'Union européenne afin d'obtenir un règlement négocié du conflit en Bosnie qui soit acceptable par toutes les parties,

et nous recommandons le plan d'action de l'Union européenne du 22 novembre 1993 pour obtenir un tel règlement négocié. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à contribuer à la mise en oeuvre d'un règlement viable conclu de bonne foi. Nous rendons hommage aux États de premier ligne pour leur rôle clé dans l'application des sanctions décrétées contre ceux qui continuent de promouvoir la violence et l'agression. Nous nous réjouissons de la coopération entre l'OTAN et l'UEO dans l'application des sanctions en mer Adriatique.

25. Nous dénonçons les violations, par les parties, des accords qu'elles ont déjà signée pour qu'un cessez-le-feu soit mis en oeuvre et que l'aide humanitaire destinée aux victimes de ce terrible conflit puisse être acheminée sans entrave. Cette situation ne peut être tolérée. Nous demandons instamment à toutes les parties de respecter leurs accords. Nous sommes déterminés à éliminer les obstacles à l'accomplissement du mandat de la FORPRONU. Nous poursuivrons nos opérations visant à assurer le respect de la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. Nous appelons à la pleine application des résolutions des Nations Unies relatives au renforcement de la FORPRONU. Nous réaffirmons que nous sommes prêts, sous l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies et conformément aux décisions prises par l'Alliance le 2 et le 9 août 1993, à lancer des frappes aériennes afin d'empêcher l'étranglement de Sarajevo, des zones de sécurité et d'autres zones menacées en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous demandons instamment aux autorités de la FORPRONU d'établir d'urgence des plans pour permettre le déblocage de la relève du contingent de la FORPRONU à Srebrenica et d'examiner comment il serait possible d'ouvrir l'aéroport de Tuzla pour l'acheminement de l'aide humanitaire.

26. Ces cinq dernières années ont vu apparaître, pour l'Europe, des occasions historiques mais aussi de nouvelles incertitudes et instabilités. Notre Alliance a évolué et s'est adaptée aux circonstances nouvelles, et nous avons pris aujourd'hui des décisions dans des domaines clés. Nous avons apporté notre plein appui au développement d'une identité européenne de sécurité et de défense. Nous avons souscrit au concept de groupes de forces interarmées multinationales, qui doit permettre d'adapter l'Alliance à ses tâches futures. Nous avons ouvert une perspective nouvelle pour le resserrement progressif des liens avec les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. Par l'effort conjugué d'une Amérique du Nord et d'une Europe indéfectiblement attachées à leur sécurité commune et indivisible, nous avons pris toutes ces mesures pour rénover notre Alliance. Les défis que nous devons affronter sont nombreux et graves. Les décisions que nous avons prises aujourd'hui nous permettront de mieux y répondre.

Le Canada applaudit à la ratification de START I par l'Ukraine

Le Canada a applaudi à la ratification inconditionnelle, par le parlement ukrainien, du Traité sur la réduction des armements stratégiques et du Protocole de Lisbonne. L'Ukraine s'engageait par là à se départir de tous ses engins nucléaires et à accéder au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires.

«Le gouvernement et le parlement ukrainien ont agi avec courage», a déclaré le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, en parlant de la décision prise le 3 février. «Ils ont reconnu que la dénucléarisation offre le meilleur moyen d'assurer la stabilité de l'Ukraine et de promouvoir la sécurité dans la région.»

La ratification fait suite à un accord trilatéral annoncé le 14 janvier par le président américain Bill Clinton, le président ukrainien Léonid Kravtchouk et son homologue russe Boris Eltsine. L'accord prévoit que l'Ukraine ramènera toutes les armes nucléaires présentes sur son territoire en Russie, où elles seront démantelées au cours des sept prochaines années. L'Ukraine avait hésité à remplir les obligations qui lui incombaient aux termes du Protocole de Lisbonne, parce qu'elle se méfiait de la Russie et qu'elle manquait des ressources voulues pour payer le démantèlement et l'enlèvement des armes.

M. Ouellet a précisé que, quand il se rendra en Ukraine dans un avenir rapproché, il discutera de la mise en application du Protocole de Lisbonne et des possibilités d'accroître la coopération entre ce pays et le Canada. Celui-ci mène un vaste programme d'assistance technique en Ukraine; l'adhésion rapide de ce pays au TNP autorise une coopération totale avec lui dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui concerne la sûreté.

Missions de la CSCE : Mise à jour

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a fait de la prévention des conflits et de la gestion des crises une dimension fondamentale du rôle qu'elle joue pour renforcer la sécurité coopérative en Europe. Au cours des 18 derniers mois, elle a donc déployé diverses missions dans des zones où des conflits font rage ou risquent d'éclater. La taille des contingents, leur mandat et leur budget ont varié beaucoup d'un cas à l'autre, tout comme leurs relations avec les autorités hôtes, avec les antagonistes et avec les organisations internationales.

Voici une liste des missions de la CSCE actuellement déployées à long terme :

Skopje (Ancienne république yougoslave de Macédoine)

La «mission de contrôle du débordement» surveille l'évolution des choses le long de la frontière serbo-macédonienne et dans d'autres parties de la Macédoine où le conflit sévissant dans l'ancienne Yougoslavie risque de se propager. Il s'agit de promouvoir le respect de l'intégrité territoriale et le maintien de la paix, et d'aider à prévenir un conflit possible dans la région. Cela nécessite une collaboration très étroite avec le Commandement de la FORPRONU en Macédoine. Les huit membres de la Mission de la CSCE ont fait savoir que les hostilités ne risquent pas pour le moment de s'étendre, mais que la dégradation de la situation économique est très inquiétante. Le Canada a participé à cette mission.

Géorgie

La mission a pour objectif de promouvoir les négociations entre les parties au conflit en Géorgie. Bien que son mandat vise à la fois les conflits sévissant dans l'Ossétie du Sud et en Abkhazie, la mission de la CSCE met surtout l'accent sur l'Ossétie, tandis que l'ONU mène le bal en Abkhazie. Avec ses huit membres, la mission de la CSCE a reçu ordre d'élaborer une proposition pour l'établissement d'une coopération avec les forces mixtes (géorgiennes, russes et sud-ossétiennes) de maintien de la paix présentes en Ossétie du Sud. Cela pourrait amener la CSCE à surveiller d'une façon plus concertée les opérations de maintien de la paix dans l'ancienne Union soviétique.

Moldova

Les huit membres de la mission ont pour tâche de faciliter le règlement politique du conflit ravageant la rive gauche du Dniestr, en Moldova. Des factions dans le Trans-Dniestr voudraient que cette région se sépare de la République de Moldova. La mission a élaboré une proposition qui garantirait l'autonomie au Trans-Dniestr au sein de la République de Moldova. Jusqu'ici, cependant, aucun rapprochement sensible n'a eu lieu entre les deux camps. Le Canada a dirigé cette mission pendant les six premiers mois, et un diplomate canadien en fait actuellement partie.

Estonie

Il appartient à la mission de promouvoir la compréhension et le dialogue entre les «collectivités» de l'Estonie; par là, on entend la majorité estonienne et la minorité russe. Il s'agit essentiellement pour elle de surveiller la façon dont les Russophones sont traités, vu qu'ils constituent une «minorité nationale». La mission n'a pas pour mandat de superviser le retrait des troupes russes, mais la CSCE a bien précisé à la Russie qu'elle ne doit pas prétexter le statut de la minorité russe en Estonie pour retarder ce retrait. La mission compte six membres, et le Canada en a fait partie.

Lettonie

Les objectifs de la mission de quatre membres déployée en Lettonie s'apparentent à ceux de la mission envoyée en Estonie : conseiller les autorités locales et les organisations concernées sur des questions telles que la citoyenneté. Tout comme en Estonie, le statut de la minorité russophone représente la question fondamentale.

Tadiikistan

La mission a été établie par les ministres des Affaires étrangères de la CSCE en décembre; elle s'efforcera de faciliter le dialogue et l'accroissement de la confiance entre les diverses parties au conflit, et de promouvoir le respect des droits de la personne, de la démocratie et d'autres normes et principes adoptés par la CSCE. La mission de quatre membres est la première du genre à représenter la CSCE en Asie centrale.

Missions aidant à appliquer des sanctions

La CSCE n'est pas conçue pour prévenir les conflits, mais elle a déployé des missions devant aider à appliquer des sanctions en Albanie, en Bulgarie, en Croatie, en Hongrie, en Macédoine, en Roumanie et en Ukraine. Les missions ont pour mandat de conseiller les gouvernements hôtes sur la mise en oeuvre des sanctions visant l'ancienne Yougoslavie. Le Canada dirige la mission en Macédoine.

Le Canada espère que le pragmatisme caractérisera les pourparlers sur un CTBT

Voici des extraits d'un discours qu'a prononcé M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada à la CD, devant cette dernière le 25 janvier, à Genève.

Encore une fois, Monsieur le Président, la Conférence du désarmement a l'occasion de favoriser les efforts de non-prolifération déployés à l'échelle mondiale. Elle le fait aujourd'hui par la négociation d'un Traité, applicable universellement et sans discrimination, et effectivement vérifiable, d'interdiction complète des essais nucléaires. Un tel traité sera l'une des clés de voûte de l'architecture prévue pour la sécurité et la non-prolifération au niveau mondial.

J'espère que nous agirons avec la plus grande souplesse et le plus de pragmatisme possible afin que ce Traité devienne bientôt réalité. Il est essentiel, alors que nous en cherchons les paramètres, de ne pas oublier les attentes de la communauté internationale, qui souhaite voir nos travaux avancer rapidement. Évitons donc de nous enliser dans des querelles procédurières. À l'approche de la Conférence d'examen du TNP prévue l'an prochain, nous ne devons pas perdre de vue que l'accomplissement de progrès substantiels vers l'interdiction complète, ou mieux encore, l'achèvement de nos travaux, décuplera les perspectives de reconduction, de durée indéfinie, du Traité.

Ce n'est pas d'hier que nous poursuivons l'objectif d'un traité d'interdiction complète. En août dernier encore, nous avons salué l'annonce du président Clinton, qui a ouvert la voie à l'amorce des négociations. Le traité a d'ailleurs reçu l'appui, dont témoigne la résolution adoptée par consensus à la 48^e Assemblée générale tenue l'automne dernier, des cinq États dotés d'armes nucléaires. Quatre d'entre eux observent le moratoire sur les essais et il est important, pour la poursuite de nos travaux, que tous les cinq continuent de le respecter. En l'occurrence, le monde aura vécu son dernier essai nucléaire.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exposer les principes qui guideront la délégation canadienne pendant la négociation du traité:

- Celui-ci devrait interdire, partout et indéfiniment, tous les essais d'explosion nucléaire.
- Il devrait être d'application universelle et sans discrimination, autrement dit ouvert à la signature de tous les États.
- Le régime de vérification devrait être



M. Gerald Shannon, ambassadeur du Canada à la CD.

de nature internationale et, d'emblée, pouvoir surveiller le respect du traité à l'échelle mondiale, grâce à des méthodes de détection sismique des anomalies, renforcées par d'autres systèmes et techniques comme les capteurs à imagerie et la détection des radionucléides. Au besoin, ces méthodes de vérification seraient appuyées par un processus d'inspections sur place.

- Le réseau international de surveillance sismique devrait recevoir, de stations existantes ou prévues, des données normalisées. Il faudra donc déterminer à qui incomberont les responsabilités de gestion et celles liées aux ressources. À cet égard, nous serons secondés de façon pratique et pragmatique par le Groupe d'experts scientifiques et le GSETT III.
- Un organisme international indépendant et de taille modeste devrait être créé afin de recueillir, d'analyser et de diffuser des données, et d'effectuer des inspections sur place, pour déterminer les infractions. Facteur non accessoire, il faudra que ce système soit rentable.
- À notre avis, il reviendrait au Conseil de sécurité de l'ONU d'arrêter la position de la communauté internationale dans son ensemble en cas de violation confirmée du Traité.

Pour ce qui est de la structure de nos opérations, je sais gré à l'ambassadeur Tanaka de ses efforts, qui ont abouti à la position généralement acceptée de créer sans tarder deux groupes de travail: l'un, qui sera chargé des questions juridiques et institutionnelles et l'autre, de la vérification et du respect du traité.

Monsieur le Président, le traité d'interdiction complète doit certes rester le principal thème d'étude de la présente session, mais nous devons aussi profiter de cette occasion pour redoubler d'efforts, encore que d'une autre manière, au plan de la non-prolifération à l'échelle mondiale et pour renforcer la sécurité globale. L'Assemblée générale a en outre adopté par consensus une résolution sur l'«interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs». Le texte cite par ailleurs l'accueil favorable accordé aux ententes bilatérales de fond conclues entre la Fédération russe et les États-Unis d'Amérique à propos de l'élimination des matières fissiles dont ils disposent.

Toutefois, cette résolution a pour résultat d'exprimer le souhait de la communauté des nations de voir l'adoption d'un traité multi-latéral, effectivement vérifiable et applicable sans discrimination, interdisant la production de matières fissiles à des fins d'arme-

ment ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs. Bien qu'ayant été proposée sous une forme ou une autre depuis de nombreuses années, cette question revêt un caractère relativement nouveau et mérite à ce titre d'être réexaminée par la Conférence. Une période de réflexion et de consultation s'impose donc pour s'assurer d'avancer dans la bonne direction.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais signaler que le Canada soumettra prochainement un répertoire de la documentation dont dispose la Conférence sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, ainsi qu'une compilation des textes de traités en vigueur ou en projet se rapportant aux diverses interdictions de ces essais. Beaucoup d'entre vous connaissez déjà les répertoires semblables que nous avons établis lors des négociations sur les armes chimiques et au sujet desquels j'ai reçu de nombreux commentaires favorables. Nous espérons donc que ce nouveau répertoire s'avérera utile aux délégations au cours des prochains mois, alors que nous nous pencherons sur la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais.

Un arrêt de la production de matières fissiles

La Conférence du désarmement a créé, en janvier, un comité spécial pour négocier un traité devant interdire la production de matières fissiles destinées à des armes atomiques ou à d'autres engins explosifs nucléaires. Il s'agira d'un traité non discriminatoire, multilatéral et dûment vérifiable à l'échelle internationale. La décision de négocier un tel traité découle d'une résolution que le Canada a parrainée et que l'Assemblée générale de l'ONU a adoptée par consensus l'automne dernier. Dans le libellé de la résolution, on demande aussi que l'Agence internationale de l'énergie atomique aide à examiner les arrangements relatifs à la vérification du traité envisagé.

La Conférence du désarmement et les organismes l'ayant précédée étudient la possibilité d'interdire la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes depuis que le président Eisenhower en a esquissé les paramètres en 1953, dans sa proposition intitulée «Des atomes pour la paix». En 1978, à la Première Session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement (UNSSOD I), M. Pierre Trudeau, alors Premier ministre du Canada, avait préconisé une telle interdiction comme mesure de désarmement, dans le cadre de sa stratégie d'asphyxie. Depuis lors, diverses propositions ont été formulées en ce sens, mais aucune ne permettait vraiment d'espérer l'amorce de négociations. En septembre dernier, cependant, le président américain Bill Clinton a annoncé la volonté de son gouvernement d'instaurer une interdiction dans le cadre du programme américain de non-prolifération nucléaire.

Par l'expression «matière fissile», on désigne généralement l'uranium hautement enrichi (UHE), c'est-à-dire l'uranium enrichi au point de porter sa teneur en isotopes 235 U à plus de 20 p. 100, et le plutonium. Une ogive moderne contient environ trois à quatre kilogrammes de plutonium et une quinzaine de kilos d'UHE. Des quantités légèrement supérieures sont nécessaires dans les engins moins perfectionnés. Les États-Unis ont cessé en 1964 de produire de l'UHE pour la fabrication d'armes. En juillet 1992, Washington a annoncé que le pays avait mis fin en permanence à la production de matières fissiles destinées à des armes, après avoir établi que les stocks existants lui étaient nécessaires pour répondre à tout besoin imaginable. On estime que les États-Unis possèdent actuellement environ 550 tonnes d'UHE et 110 tonnes de plutonium. La Russie continue de produire du plutonium pour ses armes, dans trois réacteurs à double

fonction, mais elle a déclaré qu'elle cesserait complètement de le faire d'ici l'an 2000. Par suite du démantèlement des ogives prévu dans les traités START I et II, les États-Unis et la Russie récupéreront environ 750 tonnes d'UHE et 150 tonnes de plutonium au cours de la prochaine décennie. Ces quantités s'ajouteront à leurs stocks existants.

Les arguments militant en faveur d'une interdiction sont nombreux : cela limiterait définitivement les arsenaux nucléaires des pays dotés d'engins atomiques, ferait cesser l'accroissement des stocks de matières fissiles non visés par des garanties dans les États quasi nucléaires (à supposer qu'ils signent le traité), et, en universalisant les engagements relatifs aux garanties de l'AIEA, renforcerait les efforts de non-prolifération. Cependant, les stocks existants demeureraient entiers. Dans les pays dotés d'armes nucléaires, ces stocks sont tels qu'aucune production supplémentaire n'est nécessaire, qu'un traité soit signé ou non. Cependant, les stocks de matières fissiles présents dans les pays en voie d'acquérir l'arme atomique vont continuer de susciter beaucoup d'inquiétude.

Selon le Canada, un traité d'interdiction doit être ouvert à la signature de tous les États, et toutes ses dispositions doivent s'appliquer à tous les États. Il faudrait donc assujettir toutes les matières fissiles dans les pays signataires possédant des armes nucléaires à des garanties semblables à celles prévues dans le TNP. Comme ces derniers pays conserveront sans doute d'importantes réserves de telles matières, pour la fabrication d'armes, il est peu probable qu'ils songeront à violer le traité. Le régime de vérification (l'application des garanties de l'AIEA) devra viser surtout les installations clefs, soit celles qui servent à enrichir et à retraiter les matières.

Comme tous les pays non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP se sont déjà engagés à «cesser» la production et qu'ils ont accepté des garanties complètes, aucune vérification supplémentaire ne s'imposerait en ce qui les concerne. Tous les pays qui n'adhèrent pas au TNP, mais qui signeront la convention d'interdiction, devront accepter les garanties de l'AIEA relativement à toutes les matières fissiles existantes et à toutes les installations nucléaires; il leur faudrait notamment se plier à des arrangements explicites qui viseraient toute installation clandestine (en d'autres mots, ils accepteraient des garanties complètes semblables à celles prévues dans le TNP).

Augmentation du nombre des Canadiens sur les Hauteurs du Golan

En novembre, l'ONU a restructuré sa Force chargée d'observer le dégagement (FNUOD) déployée sur les Hauteurs du Golan, la Finlande ayant décidé d'en retirer son bataillon d'infanterie. La Pologne a alors fourni une unité pour remplacer ce dernier, mais elle a rappelé ses sections de logistique. Certaines fonctions logistiques ont été confiées à des entreprises locales, et l'ONU a demandé aux bataillons d'infanterie de se débrouiller davantage par leurs propres moyens. Afin de compenser le départ des Finlandais, le Canada a augmenté de 31 le nombre des membres de son contingent déployé auprès de la FNUOD, contingent qui assumera donc le reste des fonctions logistiques.

À l'issue de cette restructuration, la FNUOD se retrouve plus petite, mais plus efficace. Auparavant, il fallait deux unités distinctes de logistique, car les adversaires ne les autorisaient pas à circuler des deux côtés de la ligne de cessez-le-feu. Il y avait donc recoupement des fonctions, mais les Canadiens assurent maintenant le soutien logistique de part et d'autre de cette ligne, c'est-à-dire à la FNUOD tout entière. Voilà donc une force devenue plus efficace, tant sur le plan opérationnel que financier.

L'ONU n'a pas pu déployer sa force de maintien de la paix en Haïti, car les autorités militaires et policières du pays avaient refusé de se conformer à l'Accord de Governor's Island, signé par le président Aristide et le général Cedras. En vertu du libellé de ce document, les militaires haïtiens devaient céder la direction du gouvernement au président Aristide le 30 octobre 1993 au plus tard. L'ONU continue ses démarches de médiation pour tenter de régler le problème.



Des casques bleus canadiens dans l'ancienne Yougoslavie.

Opérations de maintien de la paix auxquelles le Canada participe (à 1 février 1994)

Opérations des Nations Unies

Operations des Nations Unies				
Force de protection des Nations Unies (FORPRONU - Ancienne Yougoslavie) Bosnie-Herzégovine Creatie C	1 206			
Croatie	783			
GRC	45			
2. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD - Hauteurs du Golan)				
3. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	30			
4. Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ)	15			
5. Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST - Moyen-Orient)				
6. Opérations des Nations Unies en Somalie (ONUSOM II)	13			
7. Force des Nations Unies à Chypre (UNFICYP)	7			
	6			
Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK)	5			
9. Mission d'observation des Nations Unies en Ouganda-Rwanda/Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda (UNOMUR/UNAMIR)	0			
10. Mission des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL)	2			
Nombre total de militaires canadiens	2			
	2 280			
Nombre total de membres de la GRC	45			
Opérations ne relevant pas des Nations Unies				
1. Force multinationale et observateurs (FMO - Sinaï : surveillance des accords de Camp David)	28			
2. Mission de surveillance de la Communauté Européenne dans l'ancienne Yougoslavie (MSCE)				
Total	12			
	40			

Résolutions sur la limitation des armements, le désarmement et la sécurité internationale, adoptées à l'AGNU 48 (1993)

Résolutions appuyées par le Canada

N° DE LA RÉSOLUTION (auteur principal)	RÉSOLUTION QUI-	VOTE non-abstention
*48/61 (Bélarus)	Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux genres d'armes de	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	destruction massive et de nouveaux systèmes pour de telles armes : rapport de la	0
40/00 /411	Conférence du désarmement	Consensus
48/62 (Allemagne/ Roumanie)	Transparence en ce qui concerne les dépenses militaires	Consensus
*48/63 (États-Unis)	Observation des accords de limitation des armements et de désarmement	Consensus
*48/64 (Costa Rica)	Éducation et informations sur le désarmement	Consensus
*48/65 (Hongrie)	Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de armes chimiques et sur leur destruction	consensus
*48/67 (Allemagne)	Le rôle de la science et de la technologie dans le contexte de la sécurité internation et du désarmement et dans des domaines connexes	nale 161-0-5
*48/68 (Canada)	La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle des Nations Unies dans le domaine	145-0-22
*48/70 (Australie)	Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires	Consensus
48/71 (Égypte)	Constitution du Moyen-Orient en zone exempte d'armes nucléaires	Consensus
48/72 (Pakistan)	Constitution de l'Asie du Sud en zone dénucléarisée	153-3-12
48/73 (Pakistan)	Conclusion d'arrangements internationaux valables pour garantir les États non doté d'armes nucléaires contre l'emploi réel ou potentiel de ces dernières	és 166-0-4
48/74A (Sri Lanka)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique	169-0-1
48/74B (Argentine)	Étude sur l'application de mesures de renforcement de la confiance dans l'espace extra-atmosphérique	Consensus
48/75A (Indonésie)	Relations entre le désarmement et le développement	Consensus
48/75B (Indonésie)	Négociations bilatérales sur les armes nucléaires et le désarmement nucléaire	Consensus
48/75C (Mexique)	Désarmement général et complet	114-6-45
48/75D (Algérie)	Interdiction de déverser des déchets radioactifs	Consensus
*48/75E (Pays-Bas)	Transparence dans le domaine des armements	Consensus
*48/75F (Colombie)	Transferts internationaux d'armements	Consensus
*48/75G (Allemagne)	Désarmement régional	Consensus
*48/75I (Pakistan)	Désarmement régional	170-0-1
48/75J (Inde)	Limitation des armements conventionnels, aux niveaux régional et sous-régional	156-0-11
48/75K (États-Unis)	Moratoire sur l'exportation des mines terrestres anti-personnel	Consensus
*48/75L (Canada)	Interdiction de produire des matières fissiles pour les armes nucléaires ou d'autres engins explosifs nucléaires	Consensus
48/76A (Cameroun)	Mesures régionales d'accroissement de la confiance	160-1-2
48/76C (Nigéria)	Programme d'études et de formation, et services consultatifs des Nations Unies sur le désarmement	Consensus
48/76D (Mexique)	Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement	Consensus
48/76E (Népal)	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, et Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et	C
40/77A /D=4=:I\	le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Consensus
48/77A (Brésil)	Rapport de la Commission du désarmement	Consensus

N° DE LA RÉSOLUTION (auteur principal)	RÉSOLUTION oui-r	VOTE non-abstention
48/77B (Égypte)	Rapport de la Conférence du désarmement	Consensus
*48/79 (Suède)	Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classique qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs comme frappant sans discrimination	es ou
48/80	L'Antarctique	162-0-3 96-0-7
48/81 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	
48/82 (Indonésie)	Mise en application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix	
	Maintien de la sécurité internationale	130-4-36
	Établissement de relations de bon voisinage entre les États des Balkans	84-0-83
48/85 (Amérique		Consensus
latine et Caraïbes)	Consolidation du régime établi par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco)	Consensus
48/86 (Algérie)	Établissement d'une zone dénucléarisée en Afrique	Consensus
48/87 (Président)	Rationalisation du travail de la Commission du désarmement et de la sécurité internationale (Première Commission)	Consensus
Résolutions rejetées	par le Canada	
48/76B (Inde)	Convention sur l'interdiction d'utiliser les armes nucléaires	120-23-24
48/7.8 (Ligue arabe)	Armements nucléaires israéliens	53-45-65
	desquelles le Canada s'est abstenu	00 10 00
48/66 (Inde)	Les progrès scientifiques et technologiques, et leur incidence sur la sécurité internationale	126-4-35
48/69 (Indonésie)	Modification du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau	118-3-45
48/75H (Afghanistan)	Mesures destinées à endiguer le transfert et l'utilisation illicites d'armes conventionnelles	146-0-22
48/83 (Indonésie)	Examen de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	122-1-45

*Résolutions coparrainées par le Canada.

Premier anniversaire de la signature de la CAC

Le 13 janvier 1994 marqua le premier anniversaire de la signature de la Convention sur les armes chimiques. A mi-chemin dans le processus d'implantation, le Secrétariat provisoire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) continue ses efforts afin d'assurer l'entrée en vigueur de la Convention prévue pour le début 1995. Quatre autres pays ont signé l'entente depuis le 1 octobre 1993, soit Djibouti, Guyane, Maldives et Turkménistan, portant le total à 154 pays.

Des groupes d'experts continuent leurs travaux sur les domaines suivant: les installations industrielles de fabrication de produits chimiques, les installations de fabrication d'armes chimiques, la formation, le matériel, les procédures de sécurité, les installations de stockage d'armes chimiques et la coopération et assistance techniques. Un des ces groupes, soit celui sur les installations de stockage d'armes chimiques, est présidé par un Canadien, le Lieutenant-colonel James Knapp du ministère de la Défense nationale.

Le Secrétariat provisoire de l'OIAC verra ses rangs renforcés au cours de la prochaine année, soit de 78 actuellement à plus de 120 pour la phase 1 (année 1994). Dès la ratification de la Convention par 65 pays, la phase 2 du recrutement commencera avec un personnel de 225 et une équipe d'inspecteurs de 140. Le

budget de l'OIAC tel qu'adopté à la cinquième session de la Commission préparatoire s'établit à 24 097 500\$ cdn. La quotepart du Canada de l'enveloppe budgétaire suit les barèmes déjà établis à l'ONU de 3,11124% du budget total. Cette contribution équivaut à 749 740\$ cdn.

La délégation canadienne à l'OIAC vient de s'accroître avec la nomination de Mr. Ian Marrs à titre de conseiller scientifique. M. Marrs possède plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie chimique avant de se joindre au ministère de l'Industrie en 1981. Sa nomination démontre l'importance accordée par le Canada

L'Autorité nationale s'établit à Ottawa.

aux travaux de la Commission préparatoire de l'OIAC. L'Autorité nationale à Ottawa, commencera l'embauche de son personnel dès la fin du mois de mars.

Le ministère des Affaires étrangères de concert avec le ministère de la Justice débuteront une série de consultations interministérielles sur la rédaction d'un projet de loi pour l'interdiction des armes chimiques. Plusieurs ministères seront impliqués dans ce processus ainsi que les différentes associations chimiques et pharmaceutiques du Canada. Ce projet de loi permettra au Canada de ratifier la Convention dans l'année en cours.

Le Sommet de Moscou en janvier dernier a permis aux présidents Clinton et Eltsine de signer des ententes de coopération pour la destruction des armes chimiques russes. Dès le mois de mars prochain, on commencera l'échange de données sur les armes chimiques et sur les inspections des sites de stockage de ces armes. Une contribution de 30 millions\$ US sera versée pour la construction d'un laboratoire analytique à Moscou par les Américains. Il y a aussi accord pour le développement d'un plan conceptuel du programme de destruction des armes chimiques russes. Enfin, l'administration américaine tentera de trouver des fonds supplémentaires pour supporter les efforts russes dans ce domaine.

Les adhérents au RCTM réfléchissent à son avenir

Le Canada et d'autres adhérents au Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles (RCTM) se sont réunis à Interlaken (Suisse), du 29 novembre au 2 décembre, pour discuter de l'orientation à donner au Régime dans l'avenir. Les partenaires ont convenu de mettre à profit ce qu'ils ont déjà accompli grâce à leurs efforts pour limiter l'exportation des technologies relatives aux missiles, en cherchant à dissiper directement le danger de prolifération des missiles engendré par des pays n'adhérant pas au Régime. Les partenaires redoubleront d'effort pour persuader les exportateurs potentiels d'observer les lignes directrices du RCTM, et ils prendront des mesures pour encourager les pays responsables de la prolifération des technologies d'agir plus judicieusement. Les partenaires ont par ailleurs été heureux de constater une augmentation du nombre de pays qui, même s'ils n'adhèrent pas au Régime, ont déclaré leur intention d'en observer les lignes directrices.

Les pays partenaires ont accueilli l'Argentine et la Hongrie à leur réunion d'Interlaken. Voilà qui porte leur nombre à 25. La prochaine réunion plénière se tiendra en Suède, en octobre.

Point de mire : le Canada dans l'Asie-Pacifique

Vu la vaste et longue expérience du multilatéralisme que le Canada possède, il n'est pas étonnant qu'il ait été le premier pays de l'Asie-Pacifique à promouvoir activement dans la région l'idée d'un dialogue plus régulier sur la sécurité. En établissant, en 1990, le DSCPN, auquel participent le Canada, la Chine, la Corée du Nord, la Corée du Sud, les États-Unis, le Japon et la Russie, notre pays traduisait son inquiétude face au fait que la réduction progressive des tensions en Europe (nonobstant les crises sévissant dans l'ancienne Yougoslavie et dans l'ancienne URSS) n'avait pas eu de pendant en Asie-Pacifique. Cette situation préoccupait directement le Canada, vu l'intensification constante de ses relations avec cette région.

Du point de vue militaire, le Canada est présent en Asie-Pacifique depuis longtemps : il a participé à la Seconde Guerre mondiale et au conflit coréen, il a fourni des effectifs aux diverses commissions de surveillance des trêves et d'observation en Indochine, et il a participé à toutes les opérations de maintien de la paix menées par l'ONU dans la région. Au cours de la dernière décennie, par suite des tendances économiques et démographiques, l'engagement du Canada en Asie-Pacifique s'est élargi, et c'est pourquoi la sécurité de la région importe maintenant davantage pour notre pays.

Les rouages économiques

L'Asie arrive au deuxième rang, derrière les États-Unis, parmi les plus importants partenaires commerciaux du Canada. En 1992, 11 des 25 meilleurs marchés du Canada se trouvaient en Asie-Pacifique; si l'on exclut les États-Unis, la région a importé des produits et services canadiens d'une valeur supérieure à 16 milliards de dollars, ce qui équivaut à environ 10 p. 100 de toutes les exportations de notre pays. Les échanges commerciaux bilatéraux entre le Canada et les États de l'Asie-Pacifique (toujours sans compter les États-Unis) se sont chiffrés à 37,8 milliards de dollars, comparativement aux 26 milliards que valaient les échanges avec l'Union européenne. L'Asie-Pacifique est également en train de devenir une source vitale d'investissements étrangers directs et de nouvelles technologies pour le Canada. Au cours de la dernière décennie, le Japon, qui se classait autrefois au huitième rang parmi les principaux investisseurs étrangers au Canada, s'est hissé au troisième rang, derrière les États-Unis et le Royaume-Uni. Les investissements directs du Japon au Canada ont doublé depuis 1985, passant à 5,7 milliards de dollars, et ses placements de portefeuille (ce sont surtout des obligations des gouvernements fédéral et provinciaux) sont importants eux aussi. D'autres pays asiatiques, tels que Hong Kong, l'Australie, Singapour et la Corée du Sud, sont devenus d'importants investisseurs au Canada.

Le Canada et l'APEC

L'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC, ou CEAP) a été fondée en 1989 et constitue le principal cadre intergouvernemental de coopération dans la région. Outre le Canada, l'APEC comprend les É.-U., le Japon, la Corée, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Chine, Hong Kong, Taïwan, la Thaïlande, Singapour, la Malaisie, les Philippines, l'Indonésie et le Brunéi. C'est la seule organisation internationale au sein de laquelle les trois «Chines» (la RPC, Hong Kong et Taïwan) sont représentées au niveau ministériel.

L'APEC tient des réunions annuelles des ministres des Affaires étrangères et du Commerce, ainsi que des réunions périodiques de hauts fonctionnaires. Elle a formé deux groupes d'examen des politiques commerciale et économique, et dix groupes sectoriels coopérant entre eux à la réalisation de projets dans des domaines tels que les pêches, les transports, et la conservation de l'énergie et des ressources marines. Le Canada préside le Groupe de travail sur les tendances et les questions économiques et il co-dirige le Groupe du perfectionnement des ressources humaines et le Groupe de la conservation des ressources marines.

L'APEC est en train de devenir un organisme clef aidant à définir un ordre de priorité pour les pays membres. En 1993, elle a mis l'accent sur un programme d'action fondé sur le commerce et les investissements, afin d'accroître la transparence et la coopération régionale; la facilitation, l'expansion et la libéralisation des échanges commerciaux en constituaient les grands axes. En novembre de la même année, l'APEC a tenu son premier sommet à Seattle. Le Canada doit accueillir les participants à la neuvième réunion ministérielle, en 1997.

En adhérant à l'APEC, le Canada a l'occasion d'affirmer son engagement envers la région et d'aider à renforcer les liens transpacifiques. Il s'assure que ses intérêts sont pris en compte et il peut poursuivre des objectifs régionaux et bilatéraux particuliers, tels que l'accroissement du commerce, la promotion des investissements et la protection du milieu marin. Aspect tout aussi important, le Canada peut, grâce à sa participation aux activités de l'APEC, mieux informer sa population sur les débouchés existant dans la région; en revanche, les citoyens d'autres pays sont amenés de ce fait à tenir compte du Canada quand ils prennent des décisions concernant toute une gamme de sujets, depuis les affaires commerciales jusqu'au tourisme. La présence du Canada dans cette tribune permet à notre pays de marier ses capacités aux besoins de la région. Le travail que le Canada accomplit au sein de



Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique, M. Raymond Chan, avec des participants au forum Jeunesse Canada Monde, à Phichit (Thaïlande). M. Chan s'est rendu à Hong Kong, en Chine, en Thaïlande et au Japon en janvier pour discuter de divers dossiers bilatéraux et des possibilités d'échanges commerciaux entre le Canada et ces pays.

l'APEC complète celui qu'il fait dans d'autres organismes régionaux et internationaux tels que l'OCDE, le GATT et le G7; son importance continuera de grandir, à mesure que l'Asie-Pacifique assumera un rôle plus considérable dans les affaires mondiales.

L'environnement

Plusieurs pays de l'Asie-Pacifique jouent un rôle important dans les dossiers intéressant l'environnement mondial, tels que ceux concernant les changements climatiques et la coopération en matière de diversité biologique. Le Canada coopère à cet égard avec les pays de la région, grâce à des programmes de l'Agence canadienne de développement international, aux groupes de travail de l'APEC sur la préservation des ressources marines, sur les pêches et sur l'énergie et le tourisme, et à des discussions de fond et à des accords de coopération concernant des questions telles que la protection de l'environnement, la gestion des forêts et de l'eau, l'efficacité énergétique, la science et la technologie.

En intégrant la grande question du développement durable aux efforts qu'elle déploie pour favoriser la coopération économique et la libéralisation des échanges. l'APEC leur donnerait une portée encore plus grande. Le Canada a invité les ministres de l'Environnement de l'APEC à se réunir à Vancouver, les 24 et 25 mars, en marge de l'Exposition et de la Conférence Globe 94. Les principaux objectifs seront alors les suivants : évaluer les occasions de coopération entre les membres de l'APEC; discuter des priorités de la région et de la mise en oeuvre de d'Action 21 en guise de suivi à la Conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (1992); et

réfléchir aux moyens de promouvoir l'intégration du développement durable au programme d'action de l'APEC.

Le Canada et l'ANASE

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) comprend le Brunéi, l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Elle a été fondée en 1967 et elle constitue l'organisation qui a le mieux réussi en Asie-Pacifique, celle qui dispose d'un solide programme de consultation et de coopération politique. L'ANASE a commencé en 1972 à instaurer avec certains pays des «partenariats pour le dialogue». Le Canada est devenu partenaire en 1977; au nombre des autres partenaires, on compte l'Australie, la Corée, les É.-U., le Japon, la Nouvelle-Zélande et l'Union européenne.

Les liens politiques entre le Canada et l'ANASE se sont développés à la faveur de la Conférence postministérielle de l'ANASE et des ministres des Affaires étrangères des pays partenaires au dialogue,

qui se tient chaque année après la réunion ministérielle de l'ANASE même. La CPM et la réunion des hauts responsables qui la précède offrent aux intéressés l'occasion de dialoguer sur des questions d'intérêt régional et international telles que l'APEC, le GATT, les droits de la personne et la sécurité régionale. En 1993, la CPM a eu lieu à Singapour, et les participants ont approuvé la mise sur pied d'un Forum régional de l'ANASE pour la discussion des questions de sécurité. Ce dernier tiendra sa première réunion à Bangkok en juillet. Au nombre des participants, on comptera non seulement les pays de l'ANASE et les partenaires au dialogue, mais aussi la Chine, la Russie, le Viet Nam, le Laos et la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Le Canada et l'ANASE ont signé un Accord de coopération économique en 1981 pour promouvoir entre eux une plus grande coopération sur les plans industriel et commercial et sur celui du développement. Une version révisée de cet accord a été signée en juillet 1993. En vertu du nouveau document, les signataires encourageront une meilleure coopération entre les secteurs privés des divers pays, ils aideront à libéraliser et à accroître les relations commerciales, et ils favoriseront le développement de manière que les efforts profitent aux deux parties.

Les droits de la personne

Les pays de l'Asie-Pacifique ne respectent pas tous autant les droits de la personne, ce qui atteste de la diversité politique et culturelle de la région. Tous les gouvernements asiatiques ont sanctionné la Déclaration de Vienne, selon laquelle la protection des droits de la personne partout dans le monde relève en fait de la collectivité internationale. Le Canada continue de surveiller de près l'évolution des choses dans la région, et il n'a pas hésité à exprimer son opinion sur des cas qui intéressaient ces droits. En vertu d'un volet important de ses programmes de coopération en faveur du développement en Asie-Pacifique, le Canada travaille avec les gouvernements et les ONG pour renforcer les

Forum sur les relations internationales

M^{me} Janice Gross Stein, professeur à l'Université de Toronto, et M. Pierre S. Pettigrew, homme d'affaires montréalais, coprésideront le premier Forum national annuel sur les relations internationales du Canada, qui se tiendra à Ottawa les 21 et 22 mars. Le but du Forum est de donner aux Canadiens la possibilité d'analyser les implications que l'évolution rapide des milieux internationaux et nationaux a sur les affaires étrangères, et de commenter les répercussions que cette évolution devrait avoir sur les priorités stratégiques du Canada. Quelque 120 personnes ayant des formations différentes et issues du monde des affaires, des syndicats, des universités, des organisations nongouvernementales, de la communauté autochtone et des médias doivent participer à ce premier Forum. Elles ont été invitées à titre personnel, en fonction de leurs connaissances et de leur expérience. Le Forum national, qui aura lieu chaque année, est un volet important du processus d'examen de la politique étrangère enclenchée par le gouvernement.



Le Premier ministre Chrétien avec le Premier ministre du Japon, M. Morihiro Hosokawa.

institutions défendant les droits de la personne et oeuvrant pour le développement démocratique.

La sécurité coopérative

L'intervention variée du Canada en Asie-Pacifique découle de l'intérêt direct qu'il y nourrit pour des questions bien précises, telles que le commerce, les finances, l'environnement, l'immigration et les droits de la personne, et elle encourage cet intérêt. Elle souligne par ailleurs la nature complexe de la sécurité. En effet, la multiplication des conflits armés en Asie-Pacifique risque de nuire à toute une gamme d'efforts d'envergure régionale déployés dans les domaines économique, écologique et démographique. Pourtant, ce sont des problèmes associés à ces mêmes efforts (pollution, pêche excessive, migrations illégales, et le reste) qui peuvent engendrer des différends ou un sentiment d'insécurité susceptibles d'entraîner la prolifération des armes et des conflits. Par conséquent, pour réussir à prévenir les conflits, il importe de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'insécurité.

Depuis toujours, les États de l'Asie-Pacifique règlent leurs problèmes mutuels grâce à des entretiens bilatéraux. Ils commencent tout juste à se doter des tribunes et des mécanismes nécessaires pour promouvoir la coopération à l'échelle de la région et pour accroître la confiance mutuelle. Selon le Canada, le DCSPN a contribué à renforcer dans la région la confiance dans le dialogue multilatéral, et c'est là un de ses grands résultats.

Le Canada possède une vaste expérience du multilatéralisme et il met cet atout à la disposition de la région. Rien ne saurait remplacer le réseau d'ententes bilatérales de sécurité ayant garanti la stabilité en Asie-Pacifique. Il existe toutefois des moyens de compléter ces ententes de manière à offrir sécurité et stabilité à tous les pays de la région dans un cadre inclusif plutôt qu'exclusif. Par son activité dans l'APEC, la CPM et le nouveau Forum régional de l'ANASE, et dans toute une gamme de cadres infra-régionaux de coopération, le Canada continuera d'aider à faire du multilatéralisme un instrument crédible, légitime et pratique à utiliser pour encourager la sécurité coopérative dans la région.

Prévision

Activités relatives à la sécurité internationale auxquelles le Canada va participer, d'avril à juillet.

En cours : Forum de la CSCE pour la coopération en matière de sécurité, Vienne

En cours: Groupe consultatif commun, FCE, Vienne

En cours: Commission consultative pour le régime «Ciels ouverts», Vienne

Du 11 au 15 avril : Comité préparatoire de la CABT, Genève

Du 18 avril au 9 mai : Commission du désarmement de l'ONU, New York

Du 16 au 19 mai : Réunion du Groupe de l'Australie, Paris **Du 16 mai au 1^{er} juillet :** Session de la CD à Genève

Du 5 au 11 juin : Assemblée générale de l'Organisation des États américains, Belém (Brésil) Les 21 et 22 juin : Colloque sur la limitation des exportations de produits chimiques et biologiques, Buenos Aires

Du 15 juillet au 7 septembre : Session de la CD à Genève **Le 25 juillet :** Forum régional de l'ANASE, Bangkok

Sigles

AGNU — Assemblée générale des Nations Unies

AIEA — l'Agence internationale de l'énergie atomique

ANASE — Association des nations de l'Asie du Sud-Est

APEC — Organisation de coopération économique Asie-Pacifique

APRONUC — Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge

CABT — Convention sur les armes biologiques et à toxines

CAC — Convention sur les armes chimiques CD — Conférence du désarmement

CDNU — Commission du désarmement des Nations Unies

COCONA — Conseil de coopération nordatlantique

CONCSAP — Consortium canadien sur la sécurité en Asie-Pacifique

CPM — Conférence postministérielle

CSCAP — Conseil pour la coopération sur la sécurité en Asie-Pacifique

CSCE — Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

CTBT — Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires

DSCPN — Dialogue sur la sécurité coopérative dans le Pacifique Nord

FCE — forces armées conventionnelles en Europe

FORPRONU — Force de protection des Nations Unies en Yougoslavie

FRA — Forum régional de l'ANASE

MAECI — Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

OIAC — Organisation pour l'interdiction des armes chimiques

RCTM — Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles

RHR — réunion de hauts responsables

START — Traité sur la réduction des armes nucléaires stratégiques

TNP — Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires

UEO — Union de l'Europe occidentale

UHE — uranium hautement enrichi

Le Bulletin du désarmement est publié quatre fois par année par le MAECI. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des exemplaires supplémentaires (gratuitement), veuillez adresser vos demandes au :

Le Bulletin du désarmement

Direction de la non-prolifération, du contrôle des armements et du désarmement

Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex Ottawa (Ontario)

Canada K1A 0G2
— ISSN 0715-7126 —

This publication is also available in English.



Imprimé sur du papier recyclé